



CATALOGUE des PRESTATIONS

**Formation • Conseil • Étude
Accompagnement de projets**

2027



Catalogue des prestations 2027

NOUVELLE FORMULE

Sommaire

Présentation

- Édito p. 3
- Qui sommes-nous ? p. 4
- L'équipe p. 6

Partie 1 • Catalogue des formations p. 9

- Axe 1 • Favoriser l'accès aux droits p. 10
- Axe 2 • Lutter contre les violences et les maltraitances p. 22
- Axe 3 • Soutenir la participation et l'autodétermination p. 29
- Axe 4 • Accompagner les pratiques professionnelles p. 36
- Axe 5 • Appuyer les politiques publiques inclusives p. 44

Calendrier des formations inter-structures p. 54

Formations sur mesure p. 55

Partie 2 • Catalogue des accompagnements p. 57

Accompagnements sur mesure p. 67

Partie 3 • Les projets p. 69

Partie 4 • Informations pratiques p. 77

Liste de nos prestations p. 88

Édito



Nous avons le plaisir de vous présenter une toute nouvelle formule du catalogue du CREAI Bourgogne-Franche-Comté.

Vous y trouverez un aperçu complet des formations et des accompagnements que nous vous proposons, ainsi que l'ensemble des projets portés par le CREAI BFC.

Cette nouvelle formule fait une place particulière à trois types d'offres que nous tenons à valoriser :

- **des formations co-construites et co-animées avec des personnes en situation de vulnérabilité**, qui interviennent comme formatrices à part entière à partir de leurs savoirs expérimentiels;
- **des formations directement destinées aux personnes en situation de vulnérabilité**, conçues pour être accessibles et soutenir leur pouvoir d'agir (accès aux droits, vie intime, affective et sexuelle...);
- **des formations mixtes, à destination des personnes et des professionnels qui les accompagnent**, afin d'évoluer conjointement sur des thématiques favorisant la participation des personnes concernées (autodétermination, CVS, pair-aidance...).

C'est dans cet esprit que nous réaffirmons les cinq axes d'expertise majeurs du CREAI BFC :

- **favoriser l'accès aux droits;**
- **lutter contre les violences et les maltraitances;**
- **soutenir la participation et l'autodétermination;**
- **accompagner les pratiques professionnelles;**
- **appuyer les politiques publiques inclusives.**

N'hésitez pas à nous contacter pour co-construire une offre de formation et/ou d'accompagnement sur mesure répondant à vos enjeux stratégiques. Toute l'équipe est à votre disposition et vous souhaite une bonne lecture.

**Mathilde BIBOUDA, Directrice,
pour l'équipe du CREAI Bourgogne-Franche-Comté**

Qui sommes-nous ?

Le CREAI c'est quoi ?

- Le CREAI est situé en Bourgogne-Franche-Comté.
- Le CREAI existe depuis 60 ans.
- Le CREAI travaille en faveur des personnes en situation de vulnérabilité pour :
 - › Favoriser leur accès aux droits
 - › Lutter contre les violences et les maltraitances
 - › Soutenir leur participation et leur autodétermination
 - › Accompagner les pratiques professionnelles
 - › Appuyer les politiques publiques inclusives
- Le CREAI est une association composée de :
 - › un conseil d'administration avec des bénévoles
 - › une équipe de **24 professionnels**

Le CREAI travaille avec qui ?

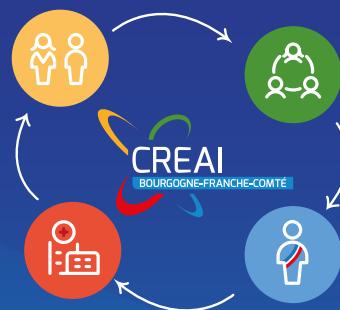
- Le CREAI est un « lieu tiers ».
- Un lieu tiers veut dire que le CREAI travaille avec et pour :

Personnes en situation de vulnérabilité

Personnes en situation(s) de handicap, personnes âgées, jeunes avec une mesure de protection de l'enfance...

Acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux

MECS, ESAT, CHRS, EHPAD, Hôpitaux, ...



Acteurs de droits communs

L'école, les entreprises, les clubs sportifs, ...

Pouvoirs publics

L'Agence régionale de santé, les conseils départementaux, le Préfet, la DREETS, ...

Le CREAI vient en appui de ces différents acteurs pour une société plus inclusive.

Le CREAI fait quoi ?

Le CREAI fait 4 actions différentes.

1 Des formations

Ces formations sont pour les professionnels et/ou pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Par exemple, il y a des formations sur : l'accès aux droits, la maltraitance, l'autodétermination.

2 Des accompagnements

Ces accompagnements sont pour les structures sociales, médico-sociales et sanitaires ainsi que pour les pouvoirs publics.

Par exemple, il y a des accompagnements sur : les projets de service et d'établissement, les projets personnalisés, la démarche d'amélioration continue de la qualité.

3 De l'animation régionale

Ce sont des espaces d'échange et de co-construction qui permettent de discuter et d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de vulnérabilité.

Par exemple des réunions, des commissions ou des rencontres régionales sur : les ESAT, l'école inclusive, la protection de l'enfance, la transformation de l'offre,...

4 De la recherche et des études

Le CREAI écrit des documents, répond à des projets et participe à des conférences.

Par exemple il y a des études sur les liens sociaux, les violences sexuelles et sexistes.

Le CREAI porte aussi des projets

- **INTIMAGIR** : centre ressource avec et pour les personnes en situation(s) de handicap. Il traite des sujets de vie intime, affective et sexuelle, soutien à la parentalité et lutte contre les violences
- **Intervention par les pairs** : pour reconnaître et développer les savoirs expérientiels des personnes en situation de vulnérabilité
- **Handigynéco** : pour faciliter l'accès aux soins gynécologiques aux femmes en situation(s) de handicap
- **Access'VAE** : pour la Validation des Acquis de l'Expérience des travailleurs d'ESAT et d'entreprises adaptées
- **Coordination des Dispositifs d'Appui à l'Autodétermination** : pour faire connaître les facilitateurs de choix de vie et les soutenir dans leur développement



Facilitateurs de choix de vie
*Dispositif d'Appui
à l'Autodétermination*

L'équipe

Les intervenants internes au CREA I BFC (13 salariés)



Lucile AGENOR
Conseillère technique
Sociologue



Julien BARBOSA
Conseiller technique
Juriste



Kalvin CHAVET
Chargé de mission
Intervention par les pairs



Dominique DUBOIS
Conseillère technique
Juriste



Summer EL SAMRA
Chargée de mission
Handigynéco



Fabrice GAUTHERON
Conseiller technique
Éducateur spécialisé



Isabelle GERARDIN
Conseillère technique
Économiste des services
à la personne



Karine JOBARD-GAROU
Chargée de mission
Coordination des Dispositifs
d'Appui à l'Autodétermination ;
Facilitateurs de choix de vie



André LEBASTARD
Chargé de mission
Intimagir



Pauline PAYRASTRE
Conseillère technique
Référente accessibilité



Charles RIGAUX
Conseiller technique
Sociologue



Anne-Gaële SAINT-OLIVE
Conseillère technique
Facilitation de
processus collectif



Arnaud SENNEPIN
Conseiller technique
Psychologue du travail



Plus de précisions sur www.creaibfc.org

Intervenants extérieurs - Intervenants Pairs (7 intervenants pairs)

QUI ?	QUELLE THÉMATIQUE ?
Malik AIT-ABBAS	Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap
Karine MAITRE	Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap (statut bénévole)
Laëtitia CHATRON	L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques
Frédéric GUITARD	L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination
Louise LINAS	Mieux connaître mes droits/Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination
Alissia HOLI	Mieux connaître mes droits
Camille FENOUIL	Accompagner la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) des personnes vulnérables

Intervenants extérieurs - Professionnels (15 professionnels)

QUI ?	FONCTION & SPÉCIALITÉ	QUELLE THÉMATIQUE ?
Jennifer ADAM	Psychologue	START - modules 1 et 2
Laura BRIERE GOUTCHKOFF	Médecin coordinateur	START - modules 1 et 2
Maud CAIRE	Éducatrice spécialisée, coordinatrice de parcours	START - modules 1 et 2
Lauranne FOURNEL-PRZYBYLSKI	Psychologue	START - modules 1 et 2
Isabelle FAULIN	Psychologue	START - modules 3 et 4
Rachel RAGUIN	Proche aidante et présidente d'une association locale engagée dans l'accompagnement des enfants et adolescents avec trouble du spectre de l'autisme, le soutien aux familles et l'inclusion	START - modules 3 et 4
Jeanne VELAY	Psychologue	START - modules 3 et 4
Marjorie PAGOT	Éducatrice scolaire spécialisée	START - modules 5 et 6
Mélanie PIGOURY	Psychologue	START - modules 5 et 6
Stéphanie PONTIROLI	Médecin coordinateur	START - modules 5 et 6
Gaëlle CADOREL	Cheffe de service	START - modules 7 et 8
Gaëlle DULIEU	Éducatrice spécialisée	START - modules 7 et 8
Damien Pierre GROSPERRIN	Psychologue	START - modules 7 et 8
Sylvie RIBOUCHON	Psychologue, gérontologue	Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESSMS
Stéphanie THIRIET	Psychomotricienne, cadre médico-sociale	La Communication Alternative et Améliorée (CAA)



Partie 1

Catalogue des formations



Les 5 axes d'expertise

○ Axe 1 • Favoriser l'accès aux droits	p. 10
○ Axe 2 • Lutter contre les violences et les maltraitances	p. 22
● Axe 3 • Soutenir la participation et l'autodétermination	p. 29
● Axe 4 • Accompagner les pratiques professionnelles	p. 36
● Axe 5 • Appuyer les politiques publiques inclusives	p. 44
Calendrier des formations inter-structures	p. 54
Formations sur mesure	p. 55

Axe 1

Favoriser l'accès aux droits



Toutes structures

- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées p. 11
- Mieux connaître mes droits **INTERVENANT PAIR** **À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES** p. 12
- Comprendre la protection juridique des majeurs p. 13
- Tutelle, curatelle... comment ça marche ? **À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES** p. 14
- Partager des informations à caractère secret p. 15
- La Communication Alternative et Améliorée (CAA) : enjeux et mise en pratique p. 16
- Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre (FALC) p. 17
- Accompagner la vie intime, affective et sexuelle (VIAS)
des personnes vulnérables **INTERVENANT PAIR** p. 18
- La vie intime, affective et sexuelle (VIAS) **À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES** p. 19
- Être référent vie intime, affective et sexuelle (VIAS) **NOUVEAUTÉ 2027** p. 20

Handicap

- Être référent Access'VAE p. 21

Axe 1
**Favoriser l'accès
aux droits**

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Dominique DUBOIS ou Julien BARBOSA

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POURSUIVRE VOTRE PARCOURS

- Promouvoir la bientraitance
- Être référent bientraitance
- Voir, comprendre et agir face à la maltraitance

 **INTRA**

Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité et leur cadre juridique
- Distinguer les outils de mise en œuvre des droits dans les ESSMS et repérer leurs modalités d'adaptation selon les publics
- Analyser des situations concrètes posant question en matière d'application des droits
- Co-construire des repères partagés articulant éthique et droit dans les pratiques professionnelles quotidiennes

CONTENU

Les droits fondamentaux des personnes accompagnées

- Respect de la dignité, de la vie privée et de l'intimité
- Liberté d'aller et venir
- Partage d'informations à caractère secret

Les outils de la participation

- Adaptation des documents (FALC, CAA, etc.)
- Projet personnalisé
- Conseil de la Vie Sociale (CVS) et autres instances
- Personne de confiance et personne qualifiée

Les outils institutionnels

- Projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat de séjour/DIPC

L'exercice des droits au quotidien

- Situations concrètes : gestion de l'argent de vie, tabac, vie intime, affective et sexuelle
- Tensions entre autonomie et protection

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Jeux pédagogiques
- Étude de cas
- Retour d'expérience

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 1 Favoriser l'accès aux droits

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Personnes en situation de vulnérabilité (17 ans et plus)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap *(Détails des modalités d'accompagnement page 80)*

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
+ 1 professionnel de soutien souhaitable
- **Intervenant(e)s :** Isabelle GERARDIN ou Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS et Aïssia HOLI ou Louise LINAS

TARIFS

- **De 1200 € à 1640 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POURSUIVRE VOTRE PARCOURS

- Tutelle, curatelle... comment ça marche ?
- La vie intime, affective et sexuelle (VIAS)
- L'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap évolue : qu'est-ce que cela change pour vous ?

INTRA INTERVENANT PAIR À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Mieux connaître mes droits

OBJECTIFS

À la fin de la formation, vous saurez :

- À quoi sert le droit
- Donner des exemples de droits
- Connaître vos droits dans votre famille, au foyer, à l'IME, à l'ESAT
- Quoi faire si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés

CONTENU

- C'est quoi un droit ?
- C'est qui un citoyen ?
- Les droits de tous les citoyens : droit de vote, droit de circuler librement
- C'est quoi l'accessibilité ?
- Les mesures de protections juridiques (la tutelle, la curatelle,...)
- Les droits et libertés des personnes accompagnées :
 - C'est quoi la bientraitance ?
 - C'est quoi la maltraitance ?
- Vos droits dans la construction de votre projet personnalisé
- Comment se faire aider quand vos droits ne sont pas respectés ?

MODALITÉS

Le formateur :

- Donne des explications
- Donne des exemples et utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- Utilise des vidéos
- Propose de réfléchir ensemble
- Propose de faire des jeux
- Propose de jouer des petites scènes
- Pose des questions sur ce que vous avez appris

ÉVALUATION ET SUIVI

- Vous signez une feuille de présence
- Au début, le formateur regarde ce que vous savez déjà
- Pendant la formation, le formateur vous accompagne pour apprendre
- À la fin, vous dites si vous avez aimé la formation
- Quelques mois plus tard, on vous redemande votre avis
- À la fin, vous recevez un papier. Ce papier montre que vous avez suivi la formation

Axe 1 Favoriser l'accès aux droits

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures les 23 et 24 septembre 2027, au CREAL BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 1 à 2 jours (6 à 12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Dominique DUBOIS ou Julien BARBOSA

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
- **De 200 € à 280 €/jour/participant en inter**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées
- Partager des informations à caractère secret

INTRA INTER • 23 et 24 septembre 2027, DIJON

Comprendre la protection juridique des majeurs

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier les règles applicables aux différentes mesures de protection juridique
- Repérer les personnes concernées par chaque régime et les acteurs impliqués
- Analyser les incidences du cadre légal sur les pratiques et les droits des majeurs protégés
- Identifier les modalités d'anticipation de la protection juridique

CONTENU

Cadre général de la protection juridique

- Les personnes concernées
- Les acteurs (juge des contentieux de la protection, MJPM, familles,...)

Les mesures de protection juridique

- Sauvegarde de justice, curatelle simple et renforcée, tutelle
- Habilitation familiale

Les droits du majeur protégé

- Respect de la volonté, de l'autonomie et des droits fondamentaux
- Actes d'administration et de disposition

Incidences sur le travail des professionnels (social, médico-social, sanitaire)

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Exercice d'application
- Quiz interactif
- Autoévaluation

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 1
**Favoriser l'accès
aux droits**

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Personnes en situation de vulnérabilité
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 1 à 2 jours (5 à 10 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
+ 1 professionnel de soutien souhaitable
- **Intervenant(e) :** Dominique DUBOIS
ou Julien BARBOSA

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Mieux connaître mes droits
- La vie intime, affective et sexuelle (VIAS)

 **INTRA** À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Tutelle, curatelle... comment ça marche ?

OBJECTIFS

À la fin de la formation, vous saurez :

- ce qu'est une mesure de protection juridique
- comment fonctionne la tutelle, la curatelle et les autres mesures
- quels sont vos droits quand vous avez une mesure de protection

CONTENU

- C'est quoi une mesure de protection ?
- Qui décide des mesures de protection ?
- Qui est tuteur ou curateur ?
- Quels sont les droits des majeurs sous mesure de protection ?
- Que faire quand les droits ne sont pas respectés ?

MODALITÉS

La journée est animée par un juriste

Il explique les choses simplement

Il utilise des jeux, donne des exemples et propose des activités pour mieux comprendre

Vous pouvez poser toutes vos questions

Vous participez à votre rythme

ÉVALUATION ET SUIVI

- Vous signez une feuille de présence
- Au début, le formateur regarde ce que vous savez déjà
- Pendant la formation, le formateur vous accompagne pour apprendre
- À la fin, vous dites si vous avez aimé la formation
- Quelques mois plus tard, on vous redemande votre avis
- À la fin, vous recevez un papier. Ce papier montre que vous avez suivi la formation

Axe 1
**Favoriser l'accès
aux droits**

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 1 à 3 jours (6 à 18 h)
(En option, + 1 jour supplémentaire)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Dominique DUBOIS
ou Julien BARBOSA

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées
- Promouvoir la bientraitance

 **INTRA**

Partager des informations à caractère secret

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Distinguer les notions de secret professionnel, obligation de discrétion, devoir de réserve et partage d'informations à caractère secret
- Identifier les droits des personnes vulnérables et les obligations des professionnels en matière de respect de la vie privée
- Construire une posture professionnelle éthique autour du partage d'informations à caractère secret, en équipe et avec les partenaires

CONTENU

Cadre juridique

- Secret professionnel, devoir de réserve et obligation de discrétion : définitions et fondements juridiques

Tensions entre protection de la vie privée et obligation de signaler

- Devoir de se taire, pouvoir de se taire et devoir de parler : concilier secret professionnel et obligations de signalement

Secret professionnel et travail social

- Du respect de la confidentialité à la nécessité d'échanger : conditions du partage d'informations à caractère secret

Réflexions éthiques et bonnes pratiques

- Recommandations quant au partage d'informations à caractère secret au sein des établissements et services, et avec les partenaires

(En option, + 1 jour supplémentaire)

- Co-élaboration possible d'une charte de bonnes pratiques professionnelles

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Étude de cas
- Retour d'expérience
- Brainstorming
- Atelier de co-construction
- Quiz

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 1

Favoriser l'accès aux droits

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis** : Aucun prérequis
- **Accessibilité** : Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités** : Intra-structure
- **Durée** : 2 jours (12 h)
- **Groupe** : 5 à 12 participants
+ la présence d'un cadre est recommandée
- **Intervenantes** : Pauline PAYRASTRE ou Isabelle GERARDIN ou Anne-Gaële SAINT-OLIVE et Stéphanie THIRIET

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POURSUIVRE VOTRE PARCOURS

- Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre (FALC)
- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

INTRA

La Communication Alternative et Améliorée (CAA) : enjeux et mise en pratique

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre ce qu'est la CAA, ses principes généraux et son origine
- Comprendre les enjeux de la CAA en matière de participation, d'autodétermination et d'accès aux droits
- Identifier les freins et les leviers à la mise en œuvre de la CAA
- Appréhender les impacts institutionnels et organisationnels de l'intégration de la CAA

CONTENU

- La communication et ses différentes dimensions
- Les principes de la CAA : apports, idées reçues, place de l'entourage, etc
- Découverte des principales typologies de CAA
- Législation et recommandations de bonnes pratiques (RBPP) autour de la CAA
- Les freins et leviers au déploiement de la CAA
- Les premières étapes pour engager ou renforcer une démarche CAA dans sa structure

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Capsules vidéos ou témoignages
- Jeux pédagogiques
- Présentation d'outils et de sites ressources

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 1 Favoriser l'accès aux droits

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis *
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap (Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, les 3 et 17 juin 2027, au CREAL BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
- **Matériel :** plusieurs ordinateurs portables et salles pour accueillir des travaux en sous-groupes
- **Co-construction :** cette formation nécessite une relecture avec des personnes en situation de vulnérabilité **
- **Intervenante :** Pauline PAYRASTRE ou Anne-Gaële SAINT-OLIVE

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra** (+ 480 € si recours à des travailleurs d'ESAT pour la relecture)
- **De 250 € à 350 €/jour/participant en inter** (Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Mieux connaître mes droits
- La Communication Alternative et Améliorée (CAA)
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées
- Accompagnement : créer ou traduire des documents en facile à lire et à comprendre (FALC)

INTRA INTER • 3 et 17 juin 2027, DIJON

Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre (FALC)

OBJECTIFS

- À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :
- Connaître les principes, les enjeux et les règles du facile à lire et à comprendre
 - Repérer les freins à la compréhension d'un document écrit
 - Appliquer les principales règles du FALC à la rédaction ou l'adaptation d'un support professionnel
 - Associer les personnes concernées à la relecture, à l'évaluation et à la validation d'un document accessible

CONTENU

- Les enjeux de l'accessibilité d'une information écrite
- Les principes et règles de la méthode du facile à lire et à comprendre
- Identification des obstacles à la compréhension d'une information écrite
- Exercices de rédaction et de traduction en facile à lire et à comprendre
- La place des personnes concernées dans la démarche
- L'évaluation d'un document en facile à lire et à comprendre

(En option, + 1 jour supplémentaire)

- Retour d'expérience (RETEX)

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Quiz interactif
- Apports méthodologiques
- Exercices d'application
- Productions collectives à partir d'un support apporté par les participants

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

* Toutefois, il est recommandé que les participants viennent avec un ou plusieurs documents à retravailler pendant la formation : courrier, livret d'accueil, règlement de fonctionnement, affiche, support de réunion ou tout autre document destiné aux personnes accompagnées

** (si le recours à des personnes en situation de vulnérabilité n'est pas possible pour la structure, le CREAL mobilisera des travailleurs d'ESAT)

Axe 1

Favoriser l'accès aux droits

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis** : Aucun prérequis
- **Accessibilité** : Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités** : Intra-structure et Inter-structures, les 19 et 20 mai 2027, au CREA BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée** : 2 jours (12 h)
- **Groupe** : 5 à 15 participants
+ 1 professionnel de soutien souhaitable
- **Intervenant(e)s** : Charles RIGAUX ou Dominique DUBOIS et Camille FENOUIL

TARIFS

- De 1200 € à 1640 €/jour en intra
- De 250 € à 350 €/jour/participant en inter
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- La vie intime, affective et sexuelle (VIAS)
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

INTRA INTER • 19 et 20 mai 2027, DIJON INTERVENANT PAIR

Accompagner la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) des personnes vulnérables

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Développer une approche positive de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de vulnérabilité
- Identifier les repères juridiques et les normes sociales qui encadrent l'expression de la sexualité
- Construire des repères partagés favorisant un accompagnement cohérent
- Mettre en œuvre une intervention adaptée d'éducation à la sexualité et de prévention des risques

CONTENU

- La construction et la manifestation de la vie intime, affective et sexuelle selon les publics
- La législation et les normes sociales encadrant l'expression de la sexualité
- Un cadre institutionnel respectueux selon le contexte (établissement, service, droit commun)
- Une approche favorisant la parole, l'exploration et la prise en compte des traumatismes
- L'éducation à la sexualité adaptée et la prévention des risques associés
- Recommandations, partenariats et outils mobilisables

MODALITÉS

La formation alterne :

- Brainstorming
- Étude de cas
- Atelier de co-construction
- Retour d'expérience
- Autoévaluation

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 1
**Favoriser l'accès
aux droits**

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Adolescents (à partir de 16 ans) et adultes accompagnés par un établissement ou service, et ayant choisi de participer
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
- **Intervenant(e) :** Charles RIGAUX ou Dominique DUBOIS

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Mieux connaître mes droits
- Internet et réseaux sociaux : mieux les utiliser et se protéger
- L'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap évolue : qu'est-ce que cela change pour vous ?

 **INTRA** À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

La vie intime, affective et sexuelle (VIAS)

OBJECTIFS

À la fin de la formation, vous saurez :

- Vous exprimer plus librement sur la vie intime amoureuse, la sexualité et la parentalité
- Identifier vos droits et ceux des autres en matière de vie intime, affective et sexuelle
- Distinguer ce qui est autorisé de ce qui ne l'est pas, à partir de la notion de consentement
- Repérer les risques liés à la vie intime, affective et sexuelle et savoir vous protéger

CONTENU

- Les différences entre lieux privés, publics et intimes
- Le choix du partenaire et le consentement
- La rencontre amoureuse et la vie de couple
- Les moyens de contraception
- Les infections sexuellement transmissibles (IST) et le dépistage
- Le désir d'enfant et la parentalité

MODALITÉS

La journée est animée par un formateur

Il explique les choses simplement

Il utilise des jeux, donne des exemples et propose des activités pour mieux comprendre

Vous pouvez poser toutes vos questions

Vous participez à votre rythme

ÉVALUATION ET SUIVI

- Vous signez une feuille de présence
- Au début, le formateur regarde ce que vous savez déjà
- Pendant la formation, le formateur vous accompagne pour apprendre
- À la fin, vous dites si vous avez aimé la formation
- Quelques mois plus tard, on vous redemande votre avis
- À la fin, vous recevez un papier. Ce papier montre que vous avez suivi la formation

Axe 1
**Favoriser l'accès
aux droits**

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels désignés ou souhaitant exercer la fonction de référent vie intime, affective et sexuelle (VIAS)
- **Prérequis :** Avoir suivi une formation VIAS (un justificatif est demandé pour valider l'inscription)
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap (Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, le 21 mai 2027, au CREAL BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 1 jour (6 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants + 1 professionnel de soutien souhaitable
- **Intervenant(e) :** Charles RIGAUX ou Dominique DUBOIS

TARIFS

- De 1080 € à 1520 €/jour en intra
- De 200 € à 280 €/jour/participant en inter (Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Accompagner la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) des personnes vulnérables
- La vie intime, affective et sexuelle (VIAS)

INTRA INTER • 21 mai 2027, DIJON

Être référent vie intime, affective et sexuelle (VIAS)

NOUVEAUTÉ 2027

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre le rôle, les missions, les responsabilités et les limites du référent VIAS, ainsi que ses outils
- Se positionner comme professionnel-ressource pour l'équipe, les personnes accompagnées et leurs proches
- Créer les conditions d'un dialogue sur la vie affective et sexuelle (relation de confiance, cadre, confidentialité)
- Sensibiliser et outiller le reste de l'équipe sur l'accompagnement de la vie intime, affective et sexuelle
- Construire un plan d'action concret à mettre en œuvre dans son institution

CONTENU

- Définition du référent VIAS : rôle, missions, place dans l'équipe et l'institution
- Exercice d'ancrage dans la posture de référent
- Parler de sexualité : créer une relation de confiance et un cadre sécurisant
- Animation et outils pédagogiques mobilisables
- Mises en situation : demandes/réponses
- Mise en application : élaboration d'un plan d'action pour son institution
- Formule 3 jours – socle VIAS en amont : aspects psycho-sociaux et cadre juridique, travail sur les représentations (sexualité et vulnérabilité)

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exercices sur les représentations
- Travaux en sous-groupes
- Analyse de situations apportées par les participants
- Analyse de documents des stagiaires
- Co-construction d'orientations et de pistes d'action

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 1 Favoriser l'accès aux droits

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation(s) de handicap
- **Prérequis :** Être en cours ou en perspective à court terme d'accompagnement de candidats dans le cadre du dispositif Access'VAE
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, les 14 septembre, 12 octobre et 9 novembre 2027, au CREAI BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
- **Intervenant(e) :** Charles RIGAUX ou Dominique DUBOIS

TARIFS

- De 1080 € à 1520 €/jour en intra
- De 200 € à 280 €/jour/participant en inter
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Les fondamentaux de l'accompagnement professionnel en ESAT
- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

INTRA INTER • 14 septembre, 12 octobre et 9 novembre 2027, DIJON

Être référent Access'VAE

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier les étapes du dispositif Access'VAE
- Identifier les partenaires impliqués dans l'accompagnement des candidats et le rôle de chacun
- Assurer la coordination du parcours des candidats et l'aide à l'élaboration de leurs dossiers VAE

CONTENU

- Cadre législatif et administratif de la VAE et son application en ESAT ou EA
- Partenaires impliqués dans l'accompagnement et retours d'expérience
- Attendus dans la réalisation et la validation des dossiers VAE selon les certifications choisies
- Méthodologie, outils et posture à mobiliser dans l'accompagnement des candidats

MODALITÉS

La formation alterne :

- Présentation illustrée
- Étude de cas
- Jeux pédagogiques
- Quiz interactif
- Retour d'expérience
- Jeu de rôle

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 2

Lutter contre les violences et les maltraitances



Toutes structures

- Promouvoir la bientraitance p. 23
- Être référent bientraitance : posture, rôle et plan d'action p. 24
- Voir, comprendre et agir face à la maltraitance p. 25
- Prévenir et faire face aux violences p. 26
- Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner p. 27

Handicap

- Internet et réseaux sociaux : mieux les utiliser et se protéger **À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES** ... p. 28

Axe 2

Lutter contre les violences et les maltraitements

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, les 13 et 14 mai 2027, au CREAI BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Dominique DUBOIS ou Lucile AGENOR ou Charles RIGAUD ou Arnaud SENNEPIN ou Anne-Gaëlle SAINT-OLIVE

TARIFS

- De 1080 € à 1520 €/jour en intra
- De 200 € à 280 €/jour/participant en inter
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Être référent bientraitance : posture, rôle et plan d'action
- Voir, comprendre et agir face à la maltraitance
- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées

INTRA INTER • 13 et 14 mai 2027, DIJON

Promouvoir la bientraitance

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Définir la bientraitance et les notions voisines
- Développer des pratiques bientraitantes adaptées aux besoins et respectueuses des droits
- Articuler la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance
- Élaborer des pistes d'amélioration des pratiques professionnelles au quotidien

CONTENU

- Évolutions de la sensibilité sociale, du cadre légal et des pratiques professionnelles
- Définition de la bientraitance, de la maltraitance et des notions connexes
- L'asymétrie relationnelle dans la relation d'aide
- Les « situations frontières »
- Appliquer la bientraitance au quotidien : analyse de situations professionnelles
- Identification de pistes d'amélioration des pratiques

MODALITÉS

La formation alterne :

- Autoévaluation
- Jeux pédagogiques
- Présentation illustrée
- Études de cas
- Capsule vidéo
- Ateliers de co-construction

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 2

Lutter contre les violences et les maltraitements

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels désignés ou souhaitant exercer la fonction de référent bientraitance au sein d'un ESSMS (établissement ou service social ou médico-social), ainsi que tout professionnel impliqué dans la démarche qualité
- **Prérequis :** Avoir suivi une formation sur la promotion de la bientraitance et/ou la prévention de la maltraitance *
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap (*Détails des modalités d'accompagnement page 80*)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, le 8 octobre 2027, au CREAI BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 1 jour (6 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Lucile AGENOR ou Dominique DUBOIS ou Charles RIGAUX ou Arnaud SENNEPIN

TARIFS

- De 1080 € à 1520 €/jour en intra
- De 200 € à 280 €/jour/participant en inter (*Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79*)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées
- Comprendre la protection juridique des majeurs
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

INTRA INTER • 8 octobre 2027, DIJON

Être référent bientraitance : posture, rôle et plan d'action

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier et transmettre les notions fondamentales de bientraitance et de maltraitance au sein de leur équipe
- Reconnaître les droits des personnes accompagnées et leur impact sur les pratiques professionnelles
- Articuler la promotion de la bientraitance avec la prévention de la maltraitance dans l'exercice de la fonction de référent
- Définir un plan d'actions concret pour améliorer les pratiques professionnelles au sein de l'établissement

CONTENU

- Les notions de bientraitance, maltraitance et les concepts associés (négligence, violence, abus...)
- Les droits des personnes accompagnées : textes de référence et application pratique
- L'asymétrie relationnelle dans la relation d'aide : enjeux éthiques et professionnels
- Les procédures « maltraitance » : cadre légal et mise en œuvre
- Le rôle et la place du référent bientraitance au sein de l'équipe et de l'institution

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif et apports théoriques
- Brainstorming et exercices sur les représentations
- Retours d'expérience et analyses de situations apportées par les participants
- Étude de cas et analyse de documents
- Atelier de co-construction d'orientations et de pistes d'action
- Quiz de validation des acquis

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation



(ou toute expérience professionnelle équivalente sur ces thématiques)

Axe 2

Lutter contre les violences et les maltraitements

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 à 3 jours (12 h à 18 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Dominique DUBOIS ou Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA ou Fabrice GAUTHERON

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Prévenir et faire face aux violences
- Promouvoir la bientraitance
- Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner

INTRA

Voir, comprendre et agir face à la maltraitance

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Définir la maltraitance et distinguer ses formes à partir du cadre juridique en vigueur
- Caractériser les situations de maltraitance et identifier les situations frontalières
- Réagir collectivement de façon adaptée à un événement indésirable
- Mettre en œuvre une démarche de prévention (bientraitance, droits, soutien aux professionnels)
- Intégrer la lutte contre la maltraitance dans l'amélioration continue de la qualité

CONTENU

Cadre conceptuel et juridique

- Définition légale de la maltraitance (art. L. 119-1 CASF, loi du 7 février 2022)
- Lexique associé : vulnérabilité, besoins fondamentaux, maltraitance institutionnelle, etc.
- L'asymétrie dans la relation d'aide et ses implications

Repérer et analyser des situations

- Caractérisation des situations de maltraitance
- Repères pour explorer les « situations frontalières »

Agir et prévenir

- Aides à l'action et actions correctives face à une situation identifiée
- Promotion de la bientraitance et soutien aux professionnels
- Articulation avec la démarche qualité et les obligations légales

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Mise en situation
- Capsule vidéo
- Brainstorming
- Jeux pédagogiques
- Quiz interactif
- Retour d'expérience

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 2

Lutter contre les violences et les maltraitements

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, les 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre 2027, au CREAL BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 3 jours (18 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant :** Fabrice GAUTHERON ou Julien BARBOSA

TARIFS

- De 1080 € à 1520 €/jour en intra
- De 200 € à 280 €/jour/participant en inter
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner
- Voir, comprendre et agir face à la maltraitance
- Promouvoir la bientraitance

INTRA INTER • 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre 2027, DIJON

Prévenir et faire face aux violences

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier les facteurs de risque de phénomènes violents et les facteurs de protection pouvant les prévenir
- Analyser la survenue de phénomènes violents
- Mettre en œuvre des attitudes et savoir-faire favorisant la désescalade lors de situations tendues ou violentes
- Développer des attitudes réparatrices et soutenantes après les tensions ou violences

CONTENU

- Les effets des violences chez les professionnels et dans les équipes
- Penser les violences en institution pour mieux les prévenir
- L'analyse d'une interaction violente : présentation d'outils
- Les moyens de désamorçage et l'apaisement des conduites agressives
- Le traitement des conséquences (auteur, victimes, témoins)
- Éducation, contenance et contention : différencier et manier de façon adéquate

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Étude de cas (vignettes cliniques)
- Retour d'expérience
- Atelier de co-construction (sous-groupes)

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 2

Lutter contre les violences et les maltraitements

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant :** Fabrice GAUTHERON ou Julien BARBOSA ou Charles RIGAUD

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POURSUIVRE VOTRE PARCOURS

- Prévenir et faire face aux violences
- Voir, comprendre et agir face à la maltraitance
- Promouvoir la bientraitance

INTRA

Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Distinguer interdits, lois et règles
- Distinguer sanction et punition
- Identifier les spécificités des personnes accompagnées et leurs conséquences en termes de transgressions
- Identifier les interdits institutionnels qui contreviennent aux droits et libertés des personnes
- Construire une sanction éducative à l'aide d'une méthode de questionnement

CONTENU

- Transgression, punition, sanction : construction de repères communs
- La fonction des transgressions
- Les transgressions et les réponses personnalisées
- Interroger les différentes causes possibles d'un acte
- Les interdits et l'institution
- Droits et libertés de la personne
- Le règlement de fonctionnement de l'institution

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Étude de cas (vignettes cliniques)
- Retour d'expérience
- Atelier de co-construction (sous-groupes)

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 2

Lutter contre les violences et les maltraitements

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Adolescents et adultes en situation(s) de handicap
- **Prérequis :** Les participants doivent :
 - Déjà utiliser internet, même de manière simple
 - Pouvoir utiliser, seul ou avec une aide, un téléphone, une tablette ou un ordinateur
 - Il n'est pas nécessaire de maîtriser les réseaux sociaux ou les démarches administratives en ligne
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
+ 1 professionnel de soutien souhaitable
- **Matériel nécessaire :** Il est recommandé que chaque participant apporte, lorsque cela est possible, le téléphone, la tablette ou l'ordinateur qu'il utilise habituellement.
- **Intervenants :** Pauline PAYRASTRE et Fabrice GAUTHERON

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Mieux connaître mes droits

INTRA

À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Internet et réseaux sociaux : mieux les utiliser et se protéger

OBJECTIFS

À la fin de la formation, vous saurez :

- faire une recherche simple sur internet et accéder à un site ou une application utile
- identifier les informations personnelles à ne pas partager
- reconnaître les risques et savoir quoi faire pour se protéger et adopter une réaction adaptée

CONTENU

- Utiliser internet dans la vie quotidienne
- Protéger ses données personnelles
- La malveillance sur internet : les principaux dangers
- Comprendre les réseaux sociaux
- Le savoir-être sur internet
- Réagir en cas de problème
- Les autres risques : addictions, cyberharcèlement, etc.

MODALITÉS

La journée est animée par un formateur

Il explique les choses simplement

Il utilise des jeux, donne des exemples et propose des activités pour mieux comprendre

Vous pouvez poser toutes vos questions

Vous participez à votre rythme

ÉVALUATION ET SUIVI

- Vous signez une feuille de présence
- Au début, le formateur regarde ce que vous savez déjà
- Pendant la formation, le formateur vous accompagne pour apprendre
- À la fin, vous dites si vous avez aimé la formation
- Quelques mois plus tard, on vous redemande votre avis
- À la fin, vous recevez un papier. Ce papier montre que vous avez suivi la formation

Axe 3

Soutenir la participation et l'autodétermination



Toutes structures

- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées **INTERVENANT PAIR** **FORMATION MIXTE** (personnes accompagnées + professionnels) p. 30
- Le rôle d' élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS) **FORMATION MIXTE** (personnes accompagnées + professionnels) p. 31

Handicap

- La pair-aidance dans ma structure **INTERVENANT PAIR** **FORMATION MIXTE** (personnes accompagnées + professionnels) p. 32
- L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ? **FORMATION MIXTE** (personnes accompagnées + professionnels) p. 33
- Être délégué en ESAT **À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES** p. 34

Protection de l'enfance

- Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE p. 35

Soutenir la participation et l'autodétermination

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Formation mixte à destination des adolescents (à partir de 15 ans) ou adultes accompagnés, ainsi que des professionnels, familles et aidants, ayant choisi de participer
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 5 jours au total (30 h)
Personnes accompagnées seules : 1 jour (6 h)
Professionnels et aidants seuls : 2,5 jours (15 h)
Personnes accompagnées + professionnels et aidants : 1,5 jour (9 h)
- **Groupe :** 8 à 12 participants avec un équilibre entre personnes accompagnées et professionnels/aidants
- **Intervenant(e)s :** Julien BARBOSA ou Lucile AGENOR ou Fabrice GAUTHERON ou Isabelle GERARDIN ou Pauline PAYRASTRE et Frédéric GUITARD ou Louise LINAS

TARIFS

- **De 1130 € à 1570 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Le rôle d'élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- La pair-aidance dans ma structure
- Mieux connaître mes droits

Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Avoir plus de possibilités d'agir sur ce qui est important pour eux
- Savoir dire ce qui pose problème
- Prendre confiance et se sentir capable de trouver des solutions
- Avoir des outils et réfléchir aux choix possibles
- Changer la relation entre les professionnels et les personnes accompagnées

CONTENU

- Le pouvoir d'agir et l'autodétermination : qu'est-ce que c'est ?
- Qu'est-ce que l'on peut choisir et comment ?
- Qu'est-ce qu'un risque ?
- Comment les professionnels peuvent soutenir les personnes ?
- Pourquoi est-il possible de faire des choix pour soi-même ?

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Supports en FALC
- Capsules vidéos
- Jeux pédagogiques
- Exercices d'application
- Jeux de rôle/Théâtre

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 3

Soutenir la participation et l'autodétermination

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Membres concernés par un CVS (représentants des personnes accompagnées, des familles, des professionnels, membres du CA, directions, personnes de soutien, élus titulaires ou suppléants)
- **Prérequis :** Aucun prérequis *
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap (Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
- **Intervenant(e) :** Pauline PAYRASTRE ou Fabrice GAUTHERON

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra** (Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Rendre les écrits accessibles (FALC)
- Communication Alternative et Améliorée (CAA)
- (Pour les ESAT) Être délégué en ESAT et/ou L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ?
- Accompagnement : créer ou traduire des documents en facile à lire et à comprendre (FALC)

 **INTRA** **FORMATION MIXTE** (personnes accompagnées + professionnels)

Le rôle d'élus au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Expliquer le rôle et les missions du Conseil de la Vie Sociale
- Comprendre le rôle, les responsabilités et les limites de la fonction d'élus
- Repérer les différentes étapes de fonctionnement d'un CVS
- Présenter et défendre les avis des personnes représentées
- Identifier les ressources et personnes pouvant soutenir les élus

CONTENU

- À quoi sert un CVS ?
- Qu'est-ce qu'un représentant ? Qui participe au CVS ?
- Quels sujets peuvent être abordés ?
- Comment préparer une séance et défendre un avis ?
- Comment faire un ordre du jour ?
- Comment participer pendant une séance de CVS ?
- Pourquoi et comment rendre compte de ses actions ?
- Les personnes ressources et outils utiles pour faciliter le rôle d'élus

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Supports en FALC
- Capsules vidéos
- Jeux pédagogiques
- Exercices d'application
- Jeux de rôle

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation



Il est recommandé que les participants soient concernés par un CVS existant et qu'ils aient participé à une séance avant la formation

Soutenir la participation et l'autodétermination

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation(s) de handicap
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
+ 1 professionnel de soutien souhaitable
- **Intervenant(e)s :** Pauline PAYRASTRE et un(e) intervenant(e) pair

TARIFS

- **De 1320 € à 1760 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POURSUIVRE VOTRE PARCOURS

- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

La pair-aidance dans ma structure

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Expliquer ce qu'est la pair-aidance
- Identifier le rôle, la place et les limites d'un pair-aidant
- Comprendre ce que la pair-aidance apporte aux différents acteurs
- Identifier les complémentarités entre pair-aidants et professionnels
- Construire les premières pistes d'action pour développer la pair-aidance

CONTENU

- Qu'est-ce que la pair-aidance ?
- Qui peut être pair-aidant ?
- La place et les limites du pair-aidant
- Éléments de posture
- Les apports de la pair-aidance
- Un cadre d'intervention clair et partagé
- La construction de pistes d'action

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Supports en FALC
- Échanges en groupe
- Témoignage
- Jeux pédagogiques

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 3

Soutenir la participation et l'autodétermination

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Membres de l'instance mixte en ESAT : travailleurs (délégué, membres du CVS) et salariés de l'ESAT (moniteur, secrétaire, ouvrier, etc.)
- **Prérequis :** Faire partie de l'instance mixte de l'ESAT
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
- **Intervenant(e) :** Arnaud SENNEPIN ou Pauline PAYRASTRE ou Charles RIGAUX

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Le rôle d'élu au Conseil de la Vie Sociale
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

 **INTRA** **FORMATION MIXTE** (personnes accompagnées + professionnels)

L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ?

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Expliquer le rôle de l'instance mixte
- Comprendre comment s'organise une instance mixte
- Distinguer l'instance mixte du CVS et du rôle de délégué

CONTENU

- Quelles sont les missions des membres de l'instance mixte ?
- Sécurité, hygiène et risques professionnels : de quoi parle-t-on ?
- Organiser le travail en réunion et entre les réunions

MODALITÉS

La formation alterne :

- Présentation illustrée
- Mise en situation
- Étude de cas
- Exercices d'application
- Jeux pédagogiques
- Quiz interactif
- Retour d'expérience
- Jeu de rôle
- Atelier de co-construction

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Soutenir la participation et l'autodétermination

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Travailleurs d'ESAT élus ou souhaitant devenir délégués
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap (Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, les 8 et 9 avril 2027, au CREAL BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants + 1 professionnel de soutien souhaitable
- **Intervenant(e) :** Arnaud SENNEPIN ou Pauline PAYRASTRE

TARIFS

- De 1080 € à 1520 €/jour en intra
- De 200 € à 280 €/jour/participant en inter (Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ?
- Le rôle d'élu au Conseil de la Vie Sociale

Être délégué en ESAT

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, vous saurez :

- Comment jouer votre rôle de délégué
- Expliquer comment fonctionne l'ESAT
- Donner des informations sur les droits des travailleurs d'ESAT

CONTENU

- Quelles sont les missions d'un délégué dans son ESAT ?
- Comment organiser ses missions à l'ESAT ?
- Quelles relations avec le directeur, les moniteurs et les collègues ?
- Quelle attitude avoir avec les collègues ?
- Quelles réponses apporter aux collègues ?

MODALITÉS

La journée est animée par un formateur

Il explique les choses simplement

Il utilise des jeux, donne des exemples et propose des activités pour mieux comprendre

Vous pouvez poser toutes vos questions

Vous participez à votre rythme

ÉVALUATION ET SUIVI

- Vous signez une feuille de présence
- Au début, le formateur regarde ce que vous savez déjà
- Pendant la formation, le formateur vous accompagne pour apprendre
- À la fin, vous dites si vous avez aimé la formation
- Quelques mois plus tard, on vous redemande votre avis
- À la fin, vous recevez un papier. Ce papier montre que vous avez suivi la formation

Axe 3

Soutenir la participation et l'autodétermination

Protection de l'enfance

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des enfants et des jeunes en protection de l'enfance (services de l'ASE, établissements et services, etc.)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POURSUIVRE VOTRE PARCOURS

- Le cadre général de la protection de l'enfance
- AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

INTRA

Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre les évolutions législatives récentes encadrant la préparation à l'autonomie des jeunes (lois de 2016 et 2022)
- Identifier les enjeux liés à la sortie de l'ASE et à l'accompagnement des jeunes majeurs
- Mettre en œuvre une démarche structurée et personnalisée d'accès à l'autonomie
- Utiliser des outils concrets pour construire le Projet d'Accès à l'Autonomie (PAA) avec le jeune
- Renforcer la cohérence des interventions dans une logique de continuité des parcours et de partenariats

CONTENU

- Cadre législatif : apports clés des lois de 2016 et 2022, articulation avec la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS de 2023
- Enjeux de l'autonomie : repères développementaux, lien d'attachement à l'adolescence, difficultés et besoins spécifiques des jeunes sortants d'ASE
- Construire et mettre en œuvre une démarche globale d'accès à l'autonomie structurée : posture professionnelle, co-construction avec le jeune, outils de suivi
- Ressources locales : articulation avec les partenaires du territoire (hébergement, insertion, santé, citoyenneté...)

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Présentation d'une boîte à outils (supports, applications, RBPP)
- Jeux pédagogiques
- Quiz interactif
- Retour d'expérience
- Groupe d'échange de pratiques

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 4

Accompagner les pratiques professionnelles



Toutes structures

- Des repères pour les écrits professionnels p. 37
- Éthique et responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social p. 38
- L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques **INTERVENANT PAIR** p. 39

Handicap

- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap **INTERVENANT PAIR** p. 40
- Les fondamentaux de l'accompagnement professionnel en ESAT **NOUVEAUTÉ 2027** p. 41
- Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESSMS p. 42

Protection de l'enfance

- AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité p. 43

Accompagner les pratiques professionnelles

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis *
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 3 jours (18 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant :** Julien BARBOSA ou Fabrice GAUTHERON

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Partager des informations à caractère secret
- Éthique et responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social

Des repères pour les écrits professionnels

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier les différents types d'écrits professionnels selon leur fonction, leur finalité et leur destinataire
- Structurer un écrit professionnel de manière logique, lisible et pertinente
- Transformer une observation de terrain en écrit professionnel en distinguant faits, ressentis, hypothèses et interprétations
- Intégrer la question du secret professionnel, de la confidentialité et du droit des personnes accompagnées dans les écrits
- Mobiliser des outils d'aide à la rédaction (grilles d'observation, journal de bord, outils graphiques, etc.)
- S'autoévaluer en portant un regard critique et distancié sur sa pratique rédactionnelle

CONTENU

- Cadre et enjeux de l'écrit professionnel : fonctions, utilités, responsabilités, dimensions éthiques et juridiques
- Observation et passage à l'écrit : perception de la réalité, biais et processus d'objectivation
- Typologie et format des écrits professionnels : les différents types d'écrits
- Registre linguistique et langage professionnel : structuration de l'écrit
- Technique rédactionnelle et réflexivité : rédaction, analyse critique d'écrits anonymisés, réécriture guidée à partir d'une grille de lecture partagée

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Jeux d'écriture pédagogiques
- Quiz interactif
- Retour d'expérience
- Groupe d'échange de pratiques
- Examen collectif et analyse de documents (y compris internes à la structure, s'ils sont transmis en amont de la formation)

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

* Afin d'ancrer la formation dans les réalités de la structure, il est souhaité que celle-ci transmette en amont des documents internes (écrits professionnels anonymisés, trames et supports existants), qui pourront être analysés collectivement durant la formation

Axe 4

Accompagner les pratiques professionnelles

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis** : Aucun prérequis
- **Accessibilité** : Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités** : Intra-structure
- **Durée** : 3 jours (18 h)
- **Groupe** : 5 à 15 participants
- **Intervenant(e)** : Fabrice GAUTHERON ou Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Promouvoir la bientraitance
- Voir, comprendre et agir face à la maltraitance
- Prévenir et faire face aux violences
- Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner

INTRA

Éthique et responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Distinguer les notions de déontologie, de morale et d'éthique
- Identifier les valeurs en conflit dans une situation complexe et formuler un avis éthique argumenté
- Mettre en œuvre une séance de comité d'éthique
- Distinguer la responsabilité civile et la responsabilité pénale dans les ESSMS
- Développer la vigilance sur les situations susceptibles d'engager sa responsabilité

CONTENU

Questions éthiques

- Déontologie, morale, éthique : définitions et distinctions
- Les formes d'éthique et l'argumentation dans les débats éthiques
- Les instances de réflexion éthique dans les ESSMS : création, composition, animation
- Mise en situation : comité d'éthique et outils pratiques

Responsabilité juridique

- Organisation des juridictions en France
- Responsabilité pénale : principes généraux, infractions dans le médico-social, obligations de signalement
- Responsabilité civile : principes généraux, application au secteur social et médico-social
- La maltraitance : évolution de la définition et cadre juridique actuel

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Étude de cas
- Mise en situation
- Quiz interactif
- Jeu pédagogique
- Retour d'expérience

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Accompagner les pratiques professionnelles

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap (Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, les 1^{er}, 2 et 3 décembre 2027, au CREA BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 3 jours (18 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e)s :** Fabrice GAUTHERON ou Julien BARBOSA ou Arnaud SENNEPIN et Laëtitia CHATRON ou Frédéric GUITARD

TARIFS

- De 1160 € à 1600 €/jour en intra
- De 250 € à 350 €/jour/participant en inter (Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Voir, comprendre et agir face à la maltraitance
- Promouvoir la bientraitance
- Prévenir et faire face aux violences
- Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner

L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Distinguer les différents troubles psychiques et leurs conséquences relationnelles
- Adapter leur posture éducative aux personnes présentant des troubles psychiques pour prévenir les incidents
- Construire des modalités d'accompagnement respectueuses des particularités des troubles psychiques des personnes accompagnées

CONTENU

Tronc commun : 2 jours

- Diversité des troubles psychiques : des troubles réactionnels aux psychopathologies structurales
- Les différents fonctionnements psychiques et leurs conséquences dans la relation d'accompagnement et les stratégies d'intervention

+ Module spécifique « accompagnement à domicile » : 1 jour

- Les manifestations des troubles psychiques à domicile (ex : le syndrome de Diogène)

ou Module spécifique « accompagnement en établissement » : 1 jour

- Penser la fonction contenante des structures et des pratiques face aux manifestations d'angoisse des personnes accompagnées

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Étude de cas (vignettes cliniques, textes et vidéos)
- Retour d'expérience
- Appui sur des ressources documentaires

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Accompagner les pratiques professionnelles

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation(s) de handicap ou souhaitant être sensibilisés
Cette formation ne s'adresse pas aux professionnels formés du secteur médico-social
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e)s :** Isabelle GERARDIN ou Charles RIGAUX ou Arnaud SENNEPIN et Malik AIT-ABBAS ou Karine MAITRE

TARIFS

- **De 1320 € à 1760 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Initiation au modèle écosystémique du handicap MDH-PPH
- Promouvoir la bientraitance

Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre l'approche situationnelle du handicap
- Décrire les bases de la politique sociale du handicap
- Identifier les principaux acteurs de l'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap
- Appréhender les spécificités des différents types de déficiences et de troubles

CONTENU

Contexte

- Définition du handicap et droits des personnes en situation(s) de handicap
- Les structures accompagnant les personnes et le rôle de chacun

Différents types de déficiences/troubles et leurs spécificités

- Les causes générales des situations de handicap
- Les conséquences au quotidien et les troubles apparentés

Relation avec les personnes en situation(s) de handicap

- Communication et relations avec les personnes
- Rôle de la Communication Alternative Améliorée (CAA)
- Prise de recul afin d'éviter les incidents ou les conflits

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Présentation illustrée
- Capsule vidéo
- Brainstorming
- Jeu pédagogique
- Quiz interactif
- Débat mouvant
- Serious game
- World café

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Accompagner les pratiques professionnelles

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation(s) de handicap
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, les 15 et 16 juin 2027, au CREAL BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant :** Arnaud SENNEPIN ou Charles RIGAUX

TARIFS

- De 1080 € à 1520 €/jour en intra
- De 200 € à 280 €/jour/participant en inter
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées
- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap
- L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques

Les fondamentaux de l'accompagnement professionnel en ESAT

NOUVEAUTÉ 2027

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier les grandes lois et mesures relatives aux ESAT et à l'accompagnement des travailleurs
- Définir les concepts d'autodétermination, d'inclusion et de bientraitance
- Construire et proposer un parcours d'évolution à des travailleurs
- Prendre du recul sur leurs pratiques d'accompagnement

CONTENU

- Le fonctionnement d'un ESAT : missions, cadre, financement
- L'évolution des politiques sociales relatives aux ESAT
- Le statut des travailleurs : contrat, rémunération, droits
- La place et la posture des professionnels dans l'accompagnement
- La diversité des parcours et les outils d'aide à l'évolution professionnelle

MODALITÉS

La formation alterne :

- Présentation illustrée
- Mise en situation
- Étude de cas
- Exercices d'application
- Brainstorming
- Jeu pédagogique
- Quiz interactif
- Débat mouvant
- Retour d'expérience
- Jeu de rôle
- World café

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Accompagner les pratiques professionnelles

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation(s) de handicap, professionnels d'EHPAD
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
(Option, + 1 jour supplémentaire)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenantes :** Isabelle GERARDIN et Sylvie RIBOUCHON

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Initiation au modèle écosystémique du handicap MDH-PPH
- Promouvoir la bientraitance
- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées

Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESSMS

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Expliquer les principes de l'approche systémique du handicap
- Comprendre le processus de vieillissement et ses principales dimensions
- Repérer les spécificités liées au vieillissement des personnes handicapées
- Élaborer des pistes d'action individuelles et institutionnelles
- Identifier les conditions de mise en œuvre d'une unité dédiée (en option + 1 jour supplémentaire EHPAD)

CONTENU

Repères et définitions

- Vieillissement et handicap : repères et précisions terminologiques

Processus de vieillissement

- Le processus de vieillissement : dimensions biologiques, psychiques et sociales

Contexte et droits

- État des lieux régional (données, constats, enjeux)
- Droits et répercussions administratives et financières du passage à 60 ans

Pratiques professionnelles et organisation

- Défis pour les ESSMS : évaluation des besoins, prévention, adaptation des rythmes, soins, fin de vie
- Partenariats et articulation des acteurs

(En option, + 1 jour spécifique EHPAD)

- Repères pour la mise en œuvre d'une unité spécifique d'accueil en EHPAD

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Présentation illustrée
- Étude de cas
- Brainstorming
- Jeu pédagogique
- Quiz interactif
- Débat mouvant
- Retour d'expérience
- Groupe d'échange
- World café

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 4

Accompagner les pratiques professionnelles

Protection de l'enfance

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des enfants et des jeunes en protection de l'enfance
- **Prérequis :** Les professionnels doivent avoir des repères sur les besoins fondamentaux et le développement des enfants et sur la théorie de l'attachement
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 3 jours (18 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS

TARIFS

- **De 1695 € à 2 010 €/jour en intra**
Tarif incluant la fourniture des ressources documentaires
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger (HAS)
- Le cadre général de la protection de l'enfance
- Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE

INTRA

AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Analyser et comprendre, avec les mêmes repères, les besoins spécifiques des enfants relevant d'une mesure de protection
- Mobiliser une approche participative et collaborative à toutes les étapes de l'intervention
- Collecter, analyser et comprendre les informations du cadre d'analyse à l'aide des outils en fonction des besoins des enfants
- Planifier les actions au bénéfice de l'enfant en tenant compte des points de vue de l'enfant, des parents et des personnes ressources

CONTENU

- L'initiative AIDES : de quoi s'agit-il ? Niveaux d'action, évolution
- Le cadre d'analyse écosystémique : fondements, démonstration et expérimentation
- L'approche participative : perspective des parents et de l'enfant, pratiques d'alliance
- Les grilles des besoins de l'enfant et le Cahier d'Analyse des Besoins de l'Enfant (CABE)

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Présentation illustrée
- Étude de cas
- Fourniture d'un cahier du participant (comprenant exercices et cas pratique - CABE)
- Supports vidéo

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 5

Appuyer les politiques publiques inclusives



Toutes structures

- Démarche qualité et évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes p. 45

Handicap

- Conduire le changement :
décliner la transformation de l'offre (TDO) au sein de son ESSMS **NOUVEAUTÉ 2027** p. 46
- Démarche inclusive : pourquoi ? comment ? jusqu'où ? **À DESTINATION DES CADRES ET DIRECTIONS** p. 47
- L'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap évolue :
pourquoi et qu'est-ce que cela change pour vous ? **À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES** p. 48
- Initiation au modèle écosystémique du handicap MDH-PPH :
une approche fondée sur les droits des personnes p. 49
- START - Un dispositif de formations croisées
dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND) p. 50

Protection de l'enfance

- Le cadre général de la protection de l'enfance p. 51
- Mettre en œuvre le Projet pour l'Enfant (PPE) **NOUVEAUTÉ 2027** p. 52
- Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger (HAS) p. 53

Axe 5

Appuyer les politiques publiques inclusives

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (handicap, protection de l'enfance, gérontologie...)
- **Prérequis** : Aucun prérequis
- **Accessibilité** : Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités** : Intra-structure
- **Durée** : 2 à 6 jours (12 à 36 h)
- **Groupe** : 5 à 15 participants
- **Intervenant(e)** : Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- **Accompagnement** : accompagnement à la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) avec ARSENE

INTRA

Démarche qualité et évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre le cadre réglementaire et les enjeux de l'évaluation de la qualité dans les ESSMS
- Identifier la méthodologie d'évaluation développée par la HAS et la structuration du référentiel national 2022
- Repérer les éléments de réponse aux indicateurs du référentiel (questionnements évaluatifs, éléments de preuve, cotation)
- Mettre en œuvre les étapes d'une démarche continue d'amélioration de la qualité en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'établissement

CONTENU

- Contexte et réglementation : évolution du cadre législatif et du dispositif d'évaluation des ESSMS
- Le référentiel HAS 2022 : structuration, thématiques, terminologie et méthodologie d'évaluation
- Les indicateurs de la démarche qualité : questionnements évaluatifs, éléments de preuve, grille de cotation
- Le calendrier et les étapes de mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue, en intégrant l'ensemble des acteurs (professionnels, personnes accompagnées, familles, administrateurs)

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif et présentation illustrée (diaporama, supports réglementaires)
- Étude de cas
- Travaux en sous-groupes à partir des documents et situations des participants
- Retours d'expérience et échanges de pratiques
- Atelier de co-construction : travail sur les outils, dégagement d'orientations et appropriation d'une démarche

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Appuyer les politiques publiques inclusives

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Directions, chefs de service et encadrants de proximité d'ESSMS du secteur du handicap
- **Prérequis :** Avoir initié ou être engagé dans une démarche de transformation de l'offre (TDO) dans son institution
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap (*Détails des modalités d'accompagnement page 80*)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures, les 5 et 6 octobre 2027, au CREAI BFC à Ahuy (DIJON)
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenante :** Anne-Gaële SAINT-OLIVE ou Lucile AGENOR

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
- **De 200 € à 280 €/jour/participant en inter** (*Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79*)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Accompagnement : atelier de codéveloppement
- Démarche inclusive : pourquoi ? comment ? jusqu'où ?
- Accompagnement : transformation de l'offre médico-sociale (TDO) : appui méthodologique à la conduite du changement

Conduire le changement : décliner la transformation de l'offre (TDO) au sein de son ESSMS

NOUVEAUTÉ 2027

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Rappeler les principes de la transformation de l'offre (TDO) et la notion de personne en situation(s) de handicap (modèle MDH-PPH)
- Repérer comment et pourquoi le changement déstabilise les équipes (processus de fragilisation humaine)
- Mobiliser les leviers de la conduite du changement : donner du sens, communiquer, sécuriser, co-construire
- Accueillir et traiter les craintes des équipes et des personnes accompagnées
- Prioriser, planifier et expérimenter le changement en associant les personnes concernées

CONTENU

- Sensibilisation aux principes de la transformation de l'offre (TDO) et la notion de personne en situation(s) de handicap (modèle MDH-PPH)
- Comprendre la courbe du changement : les étapes du vécu et la prise en compte des émotions
- Identifier le fonctionnement du cerveau et le processus de fragilisation humaine (PFH)
- S'approprier les trois leviers de la conduite du changement : donner du sens, communiquer, co-construire
- Identifier les outils de pilotage : priorisation des changements, indicateurs, pouvoir d'agir à tous les niveaux
- Anticiper les freins et leviers opérationnels : enjeux juridiques et ressources humaines (fiches de poste, compétences, dialogue social)

MODALITÉS

La formation alterne :

- Présentation illustrée (diaporama, infographies)
- Exposition d'exemples inspirants (méthode ORID)
- Ateliers de co-construction en sous-groupes
- Mises en situation et jeux pédagogiques
- Groupe d'échange de pratiques/codéveloppement

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 5

Appuyer les politiques publiques inclusives

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation(s) de handicap
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenante :** Isabelle GERARDIN ou Lucile AGENOR ou Anne-Gaële SAINT-OLIVE

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Initiation au modèle écosystémique du handicap MDH-PPH
- Accompagnement : transformation de l'offre médico-sociale (TDO) : appui méthodologique à la conduite du changement
- Accompagnement : atelier de codéveloppement

INTRA

Démarche inclusive : pourquoi ? comment ? jusqu'où ?

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre les logiques qui sous-tendent les politiques actuelles du handicap et les articulations entre les réformes en cours
- Déconstruire les représentations autour du handicap
- Comprendre le positionnement de sa propre structure dans l'environnement médico-social et réfléchir aux marges de manœuvre
- Connaître les enjeux et l'actualité de l'approche inclusive
- Comprendre les notions clés : inclusion, autodétermination, pouvoir d'agir, aller-vers, réponse accompagnée

CONTENU

- Les principes fondateurs : approches du handicap, politiques internationales et françaises (Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées, lois 2002-2, 2005-102...)
- L'approche inclusive : de quoi parlons-nous ?
- L'offre : du modèle institutionnel à la logique de parcours – qu'est ce qui change concrètement ?

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Exercices sur les représentations
- Ateliers de réflexion en sous-groupes
- Jeux pédagogiques
- Apports théoriques et cadres de référence autour du handicap

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Appuyer les politiques publiques inclusives

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Personnes en situation de vulnérabilité (18 ans et plus)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 12 participants
- **Intervenante :** Isabelle GERARDIN ou Lucile AGENOR ou Anne-Gaële SAINT-OLIVE

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Mieux connaître mes droits
- Tutelle, curatelle...comment ça marche ?

L'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap évolue : pourquoi et qu'est-ce que cela change pour vous ?

OBJECTIFS

À la fin de la formation, vous saurez :

- Comprendre le handicap
- Connaître les principaux changements
- Comprendre ce que les nouvelles lois demandent aux établissements et services
- Savoir dire votre avis et ce qui est important pour vous

CONTENU

- C'est quoi le handicap ?
- C'est quoi les principaux droits des personnes handicapées ?
- Qu'est-ce que les nouvelles lois demandent aux établissements et services ?
- C'est quoi l'inclusion ?
- C'est quoi l'autodétermination ?
- Pourquoi c'est important de donner votre avis ?
- Comment vous pouvez donner votre avis ?
- Comment ce que vous vivez peut aider d'autres personnes ?

MODALITÉS

Le formateur :

- Donne des explications
- Donne des exemples et utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- Utilise des vidéos
- Propose de réfléchir ensemble
- Propose de faire des jeux
- Propose de jouer des petites scènes
- Pose des questions sur ce que vous avez appris

ÉVALUATION ET SUIVI

- Vous signez une feuille de présence
- Au début, le formateur regarde ce que vous savez déjà
- Pendant la formation, le formateur vous accompagne pour apprendre
- À la fin, vous dites si vous avez aimé la formation
- Quelques mois plus tard, on vous redemande votre avis
- À la fin, vous recevez un papier. Ce papier montre que vous avez suivi la formation

Appuyer les politiques publiques inclusives

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation(s) de handicap
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
(Option, + 1 jour supplémentaire, RETEX)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenante :** Isabelle GERARDIN

TARIFS

- **De 1805 € à 2150 €/jour en intra**
Tarif incluant la fourniture des ressources documentaires
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Conduire le changement : décliner la transformation de l'offre (TDO) au sein de son ESSMS
- Démarche inclusive : pourquoi ? comment ? jusqu'où ?
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

Initiation au modèle écosystémique du handicap MDH-PPH : une approche fondée sur les droits des personnes

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre les différents concepts du modèle québécois MDH-PPH (Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap)
- Savoir expliquer ce qui fait qu'une personne peut être en situation de handicap
- Savoir repérer dans une situation concrète ce qui facilite ou freine la participation d'une personne dans ses activités ou rôles sociaux (concept d'habitude de vie)
- Classer les informations clés d'une situation clinique dans une grille de lecture partagée
- Mobiliser les apports du modèle pour enrichir sa pratique

CONTENU

Origine et philosophie du MDH-PPH

- Histoire du modèle
- Finalités

Architecture du modèle et nomenclature

- Présentation de l'architecture du modèle (les 3 « blocs »)
- Analyse d'une situation
- Panorama des outils liés au modèle
- Présentation succincte des outils (nomenclature, MQE, MHAVIE)

Du diagnostic à l'action

- Identifier les leviers d'action
- Quelle implémentation ?

(En option, + 1 jour supplémentaire)

- Retour d'expérience (RETEX)

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Présentation illustrée
- Étude de cas
- Exercices d'application
- Brainstorming
- Jeu pédagogique
- Quiz interactif
- Autoévaluation

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 5

Appuyer les politiques publiques inclusives

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels de l'accompagnement et du soin de 2^e ligne qui exercent en CMPP, SESSAD, IME, MAS, EAM, SAMSAH, CMP, HDJ, ESAT, PCPE, services de psychiatrie et pédopsychiatrie, services de pédiatrie et neuropédiatrie, libéraux, protection de l'enfance, Éducation nationale, etc. *
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure et Inter-structures
Dole : 20 et 21 mai + 10 et 11 juin + 7 déc. 2027
Dijon : 23 et 24 septembre + 14 et 15 octobre 2027 + 7 mars 2028
Vesoul : 18 et 19 novembre + 9 et 10 décembre 2027 + 6 juin 2028
- **Durée :** 5 jours (35 h)
(4 jours + 1 jour de « synthèse-action »)
- **Groupe :** Intra 15 participants, Inter 20 participants maximum par session
- **Intervenants :** Intra 4 intervenants externes par session et Pauline PAYRASTRE (5^e jour), Inter 8 intervenants externes par session et Pauline PAYRASTRE (5^e jour)

TARIFS

- De 1080 € à 1520 €/jour en intra
- 230 €/jour/participant en inter
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Conduire le changement : décliner la transformation de l'offre (TDO) au sein de son ESSMS

 **INTRA** INTER • 20 et 21 mai + 10 et 11 juin + 7 décembre 2027, Dole

23 et 24 septembre + 14 et 15 octobre 2027 + 7 mars 2028, Dijon

18 et 19 novembre + 9 et 10 décembre 2027 + 6 juin 2028, Vesoul

START - Un dispositif de formations croisées dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND)

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Connaître les caractéristiques des personnes présentant un ou plusieurs TND
- Connaître les principes et les outils d'évaluation et d'intervention
- Coordonner le parcours de personnes présentant un ou plusieurs TND

CONTENU

- **Module 1** → Troubles du Neuro-Développement : vers un socle commun
- **Module 2** → Repérage et interventions précoces, annonces diagnostiques
- **Module 3** → Compétences préservées et fragilités de la personne : outils de diagnostic et d'évaluation du fonctionnement
- **Module 4** → Communiquer : principes fondamentaux et outils
- **Module 5** → Acquisitions et apprentissages : interventions éducatives, pédagogiques et psychologiques
- **Module 6** → Santé : Troubles somatiques et psychiques associés aux TND – Dispositifs facilitant l'accès aux soins
- **Module 7** → Situations complexes et comportements problèmes
- **Module 8** → Contribuer à l'amélioration et à la coordination du parcours des personnes

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Présentation illustrée
- Études de cas
- Mise en situation
- Jeux pédagogiques
- Quiz interactif

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

* Ces professionnels doivent exercer auprès de personnes présentant un ou plusieurs TND et assister à l'ensemble des modules de formation

Axe 5

Appuyer les politiques publiques inclusives

Protection de l'enfance

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des enfants et des jeunes en protection de l'enfance
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Dominique DUBOIS ou Julien BARBOSA

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Mettre en œuvre le PPE
- Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger (HAS)
- AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité

INTRA

Le cadre général de la protection de l'enfance

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier le cadre légal de la protection de l'enfance et ses évolutions (2007, 2016, 2022)
- Analyser les besoins fondamentaux de l'enfant tels que définis par la démarche de consensus
- Mesurer l'impact des évolutions législatives sur les pratiques professionnelles

CONTENU

Les évolutions législatives en protection de l'enfance

- Loi du 5 mars 2007 : réforme centrée sur l'accompagnement des familles
- Loi du 14 mars 2016 : développement de l'enfant et besoins fondamentaux
- Loi du 7 février 2022 : ressources, suivi de santé, jeunes majeurs, définition de la maltraitance (art. L. 119-1 CASF)

Les besoins fondamentaux de l'enfant

- Les besoins fondamentaux de l'enfant : la démarche de consensus
- Implications sur les pratiques professionnelles et l'évaluation des situations

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Autoévaluation
- Jeux pédagogiques
- Retours d'expérience

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Appuyer les politiques publiques inclusives

Protection de l'enfance

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des enfants et des jeunes en protection de l'enfance
- **Prérequis** : Aucun prérequis
- **Accessibilité** : Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités** : Intra-structure
- **Durée** : 2 à 5 jours (12 à 30 h)
- **Groupe** : 5 à 15 participants
- **Intervenant(e)** : Dominique DUBOIS ou Julien BARBOSA

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger (HAS)
- AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité
- Mettre en œuvre une démarche d'accès à l'autonomie
- Des repères pour les écrits professionnels

Mettre en œuvre le Projet pour l'Enfant (PPE)

NOUVEAUTÉ 2027

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Comprendre le cadre légal et institutionnel du PPE et ses implications
- Analyser la situation d'un enfant et identifier ses besoins fondamentaux
- Construire un PPE structuré, cohérent et conforme aux exigences légales en mobilisant les outils et référentiels appropriés
- Garantir la participation de l'enfant et de sa famille à l'élaboration du PPE
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'actualisation du PPE
- Utiliser les outils dédiés à la formalisation et au suivi du PPE

CONTENU

- Cadre légal et institutionnel du PPE : obligations, finalités
- Les besoins fondamentaux de l'enfant : repérage, analyse, priorisation
- Construire un PPE : diagnostic partagé, objectifs SMART, plan d'action
- Rédaction professionnelle : formulations adaptées, objectivité, confidentialité
- Réunion PPE : posture, coordination, participation de l'enfant et de la famille
- Suivi et actualisation : indicateurs, révisions
- Travail à partir d'un modèle de PPE

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Quiz
- Étude de cas
- Mise en situation
- Supports opérationnels remis aux participants

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Axe 5

Appuyer les politiques publiques inclusives

Protection de l'enfance

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des enfants et des jeunes en protection de l'enfance
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** 5 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Dominique DUBOIS ou Julien BARBOSA

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Mettre en œuvre le PPE
- Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger (HAS)
- AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité

INTRA

Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger (HAS)

OBJECTIFS

- À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :
- Comprendre le cadre légal de la protection de l'enfance et ses incidences
 - Utiliser le référentiel HAS (livret 3) pour analyser et rendre compte d'une situation de danger
 - Mettre en œuvre une évaluation partagée avec l'enfant et la famille
 - Contribuer à une prise de décision plus éclairée en matière de danger ou de risque de danger

CONTENU

Évolution du paradigme en protection de l'enfance

- Évolution du cadre légal de la protection de l'enfance (2007-2026)
- Évaluer en protection de l'enfance : enjeux et cadre national de référence

Gouvernance et circuit des informations préoccupantes

- La gouvernance du dispositif de recueil et de traitement des IP — livret 1 du référentiel HAS
- Le circuit de recueil et de traitement des IP — livret 2 du référentiel HAS

Fondements théoriques du référentiel

- La théorie de l'attachement
- Le modèle écologique

Utiliser le guide d'accompagnement à l'évaluation

- Le livret 3 du référentiel HAS : grilles, outils et méthodologie d'évaluation globale de la situation de l'enfant
- Analyse d'écrits professionnels et mises en situation à partir d'une IP et d'un rapport de situation

Option (4 jours)

- Accompagnement à la réorganisation de la CRIP et/ou élaboration de trames de rapport et de procédure

MODALITÉS

La formation alterne :

- Exposé interactif
- Capsule vidéo
- Jeu pédagogique
- Exercices d'application
- Atelier de co-construction

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Calendrier des formations inter-structures 2027

Sessions programmées au CREAI Bourgogne-Franche-Comté - Ahuy (Dijon), sauf sessions START (Dole, Dijon, Vesoul)

8 et 9 avril 2027	Être délégué ESAT	2 j.
13 et 14 mai 2027	Promouvoir la bientraitance	2 j.
19 et 20 mai 2027	Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes vulnérables	2 j.
20 et 21 mai, 10 et 11 juin et 7 déc. 2027	START - Formations croisées dans le champ des TND - Session de Dole	5 j.
21 mai 2027	Être référent VIAS	1 j.
3 et 17 juin 2027	Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre (FALC)	2 j.
15 et 16 juin 2027	Les fondamentaux de l'accompagnement professionnel en ESAT	2 j.
14 sept., 12 oct. et 9 nov. 2027	Être référent Access'VAE	3 j.
23 et 24 septembre 2027	Comprendre la protection juridique des majeurs	2 j.
23 et 24 sept., 14 et 15 oct. 2027 et 7 mars 2028	START - Formations croisées dans le champ des TND - Session de Dijon	5 j.
29, 30 sept. et 1 ^{er} oct. 2027	Prévenir et faire face aux violences	3 j.
5 et 6 octobre 2027	Conduire le changement : décliner la transformation de l'offre (TDO) au sein de son ESSMS	2 j.
8 octobre 2027	Être référent bientraitance : posture, rôle et plan d'action	1 j.
18 et 19 nov., 9 et 10 déc. 2027 et 6 juin 2028	START - Formations croisées dans le champ des TND - Session de Vesoul	5 j.
1 ^{er} , 2 et 3 décembre 2027	L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques	3 j.

Bon à savoir

Les dates ci-dessus concernent les sessions **INTER-structures** (inscriptions individuelles, plusieurs établissements réunis).
Toutes ces formations sont également proposées en **INTRA**, aux dates de votre choix, directement dans votre structure.

Tarif inter : de 200 € à 350 €/jour/participant selon la formation.

Pour les formations inter, inscrivez-vous directement sur notre site internet www.creaibfc.org

Pour tous renseignements complémentaires : creai@creaibfc.org - 03 80 28 84 40

Formations sur mesure

Toutes les formations de ce catalogue peuvent être adaptées à votre réalité de terrain. Lorsque votre besoin n'apparaît pas dans notre catalogue, nous pouvons le prendre en compte pour construire avec vous une formation sur mesure.

À partir de l'analyse de votre demande, de vos publics et de vos enjeux, le CREAL BFC conçoit une réponse dédiée : contenus, durée, modalités et intervenants ajustés à votre contexte.

- Une offre co-construite avec vos équipes, au plus près de vos réalités de terrain
- Des formations réalisées dans vos murs (intra) ou à l'échelle de votre territoire
- Une articulation possible avec nos accompagnements stratégiques et méthodologiques
- Une attention constante à l'accessibilité et à la participation des personnes concernées
- La possibilité de mobiliser des intervenants pairs, pour croiser savoirs professionnels et savoirs expérientiels

Quelques exemples de formations

Toutes structures Personne de confiance et directives anticipées

Handicap Accompagner la maladie grave et la fin de vie de personnes handicapées - Travailler avec et pour les proches aidants d'adultes handicapés

Protection de l'enfance Les mineurs non accompagnés - Parentalité et travail avec les familles



Contactez-nous pour élaborer ensemble une réponse adaptée à vos enjeux





Partie 2

Catalogue des accompagnements stratégiques & méthodologiques



Toutes structures

- Ateliers de codéveloppement p. 58
- Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) p. 59
- Accompagnement à la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) avec ARSENE p. 60
- Élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif p. 61
- Le projet personnalisé : de l'évaluation à la co-construction p. 62

Handicap

- Créer ou traduire des documents en facile à lire et à comprendre (FALC) p. 63
- Transformation de l'offre médico-sociale (TDO) :
appui méthodologique à la conduite du changement p. 64
- Accompagnements sur mesure p. 67

Accompagnements Catalogue 2027

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Tout professionnel souhaitant prendre du recul sur sa pratique, analyser des situations de travail et construire collectivement des pistes d'action (équipes de direction, cadres intermédiaires, coordinateurs, professionnels de terrain, etc.)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** 2 jours (12 h)
- **Groupe :** À déterminer avec la structure demandeuse
- **Intervenante :** Pauline PAYRASTRE, certifiée en facilitation d'ateliers de codéveloppement ou Anne-Gaële SAINT-OLIVE

TARIFS

- **De 150 € à 190 €/heure**
(Possibilité d'une séance de découverte pour les contributeurs)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Accompagnement : Analyse de la Pratique Professionnelle (APP)

 INTRA

Ateliers de codéveloppement

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Sélectionner les informations pertinentes pour la présentation d'une situation
- Formuler une problématique de travail claire à partir d'une situation réelle
- Prendre du recul sur les situations grâce à l'éclairage d'autres professionnels
- Co-construire des pistes d'action réalistes et adaptées au contexte professionnel

CONTENU

- Chaque atelier s'appuie sur une situation professionnelle concrète apportée par un participant
- La séance suit une méthode structurée en plusieurs étapes
- Étape 1 : Accueil et cadrage de la séance
- Étape 2 : Présentation de la situation
- Étape 3 : Questions de clarification
- Étape 4 : Formulation de la demande de travail
- Étape 5 : Consultation collective
- Étape 6 : Synthèse et plan d'action
- Étape 7 : Bilan des apprentissages

MODALITÉS

- Analyse de situations issues de la pratique des participants

ÉVALUATION ET SUIVI

- Analyse de la demande
- Bilan final

Analyse de la Pratique Professionnelle (APP)

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Partager les difficultés rencontrées dans sa pratique d'accompagnement
- Identifier les éléments saillants des situations rencontrées
- Formuler des hypothèses de compréhension des difficultés

CONTENU

Travail collectif d'élaboration à partir de situations présentées par les participants

MODALITÉS

Analyse de situations issues de la pratique des participants

ÉVALUATION ET SUIVI

- Analyse de la demande
- Bilan final

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité (personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux, etc.), quelle que soit leur fonction
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** De 1 h 30 à 2 h par séance, à déterminer avec la structure demandeuse
- **Groupe :** 4 à 10 participants
- **Intervenant :** Fabrice GAUTHERON, certifié en Supervision d'équipes en travail social

TARIFS

- De 150 € à 190 €/heure

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Accompagnement : atelier de codéveloppement

Accompagnements Catalogue 2027

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité : personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux et paramédicaux d'établissements ou services médico-sociaux (ESSMS)
- **Prérequis :** Aucun prérequis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** entre 2 et 6 jours, répartis sur plusieurs mois (à définir)
- **Groupe :** 8 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA ou Anne-Gaële SAINT-OLIVE

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- À l'issue de l'autoévaluation, un suivi et une mise en œuvre du PACQ peuvent être réalisés par le CREAI BFC

 INTRA

Accompagnement à la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) avec ARSENE

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

À l'issue de cet accompagnement, les participants seront en capacité de :

- Prendre en main le logiciel ARSENE et l'utiliser pour conduire l'autoévaluation de l'établissement
- Analyser les critères d'évaluation définis par la HAS et en apporter les preuves documentaires
- Organiser la participation des personnes accompagnées à la démarche qualité
- Élaborer un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) avec des objectifs stratégiques et opérationnels

CONTENU

- Prise en main et manipulation du logiciel ARSENE : structuration, navigation, saisie
- Analyse collective des critères HAS : lecture, compréhension, recueil de preuves
- Modalités de participation des personnes accompagnées à la démarche qualité
- Construction du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ) : objectifs, actions, responsables, échéances

MODALITÉS

- Échanges à partir des expériences professionnelles des participants
- Apport méthodologique et appui individualisé à la construction de la démarche
- Exercices d'application sur le logiciel ARSENE
- Atelier de co-construction du PACQ

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation du positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs selon les modalités de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Certificat de réalisation

Accompagnements Catalogue 2027

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Professionnels du secteur social et médico-social accompagnant des personnes en situation de vulnérabilité : personnels socio-éducatifs, d'encadrement, médicaux et paramédicaux d'ESSMS
La présence de l'encadrement de la structure est fortement recommandée. Participation de l'ensemble de l'équipe encouragée, y compris les représentants des personnes accompagnées
- **Prérequis :** Aucun prérequis
Les participants doivent être volontaires et s'engager à réaliser des travaux entre les séances (intersessions)
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure uniquement (en option : accompagnement à la réécriture du projet inclus)
- **Durée :** de 6 à 10 jours, répartis sur 9 à 12 mois
- **Groupe :** 8 à 15 participants
- **Intervenante :** Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS ou Isabelle GERARDIN ou Anne-Gaële SAINT-OLIVE

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Accompagnement : accompagnement à la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) avec ARSENE
- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées
- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

INTRA

Élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

À l'issue de cet accompagnement, les participants seront en capacité de :

- Situer le projet de structure dans le cadre des nouvelles orientations des politiques sociales et médico-sociales, et en particulier des projets de transformation de l'offre (pour le secteur handicap)
- Analyser les liens entre le projet d'établissement, les CPOM, les évaluations et les autres documents institutionnels
- Mettre en œuvre une méthodologie participative d'élaboration du projet associant les personnes accompagnées
- Rédiger, diffuser et actualiser le projet de structure
- Élaborer un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ) avec des fiches-action opérationnelles

CONTENU

Le cadre législatif et réglementaire du projet de structure

- Fondements légaux (article L. 311-8 du CASF), finalités et portée du document
- Articulations avec les CPOM, les évaluations HAS, les schémas départementaux
- Le projet d'établissement comme levier des projets de transformation de l'offre (transition inclusive, SERAFIN-PH, création de pôles et dispositifs)

Les thématiques structurantes du projet de structure

- Contexte de la structure et stratégie d'élaboration du projet
- Cadres de références : valeurs, RBPP, éthique, cadre associatif
- Caractéristiques, besoins et attentes des personnes accompagnées
- Prestations et modalités d'accompagnement au regard des besoins des personnes accompagnées
- Mise en œuvre des droits des personnes accompagnées
- Organisation générale et fonctionnement de la structure
- Objectifs d'évolution et de progression

La démarche participative et participation des personnes accompagnées

L'élaboration du plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ) et des fiches-action

Livrable final : projet d'établissement ou de service avec plan d'amélioration avec fiches-action formalisées

MODALITÉS

- Ateliers et travaux en sous-groupes à partir des documents de la structure
- Apport méthodologique et mise à disposition d'outils
- World café pour le dégagement d'orientations partagées
- Appui à la rédaction et soutien individualisé entre les séances
- Retours d'expérience et échanges de pratiques

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation continue des travaux intersessions à chaque séance
- Autoévaluation des participants à mi-parcours et en fin d'accompagnement
- Point régulier avec la direction pour ajustement au fil des séances
- Certificat de réalisation

Accompagnements Catalogue 2027

Toutes structures

PUBLICS

- **Pour qui ?** Un groupe projet représentatif de la structure réunissant la direction, des professionnels des différentes disciplines et modalités d'accompagnement
- **Prérequis :** Aucun prérequis (Si option MHAVIE, avoir suivi la formation MDH-PPH)
Les participants doivent être volontaires et s'engager à réaliser des travaux entre les séances (intersessions)
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** de 6 à 8 jours, répartis sur 9 à 12 mois (+ 2 jours si option MHAVIE)
- **Groupe :** 8 à 15 participants
- **Intervenant(e) :** Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA ou Dominique DUBOIS (si option MHAVIE, Isabelle GERARDIN, formatrice accréditée par le RIPPH)

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées
- Accompagnement : accompagnement à la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) avec ARSENE
- Accompagnement : élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif

 INTRA

Le projet personnalisé : de l'évaluation à la co-construction

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

À l'issue de cet accompagnement, les participants seront en capacité de :

- Situer la démarche de projet personnalisé dans son cadre juridique en lien avec les nouveaux paradigmes (lois 2002 et 2005, CIDPH, HAS)
- Soutenir et encourager l'engagement des personnes accompagnées à partir des recommandations de la HAS
- Relier attentes, besoins, objectifs personnalisés et prestations
- Réaliser une autoévaluation critique des pratiques actuelles (processus, implication de la personne et des proches, outils, écrits...)
- Produire des outils plus opérationnels

(Option possible MHAVIE pour les structures handicap)

- Analyser une situation à l'aide du MDH-PPH
- Conduire un recueil des habitudes de vie (MHAVIE, entretien)

CONTENU

- Lancement, sens de la démarche et cadrage stratégique
- Autoévaluation critique des pratiques et outils actuels
- Construire la trame de projet personnalisé
- Retour d'expérimentation, analyse de pratiques et ajustement des outils

(Option possible MHAVIE pour les structures handicap)

- Le cadre conceptuel commun : s'approprier le MDH-PPH
- La MHAVIE et l'analyse de l'environnement : outiller le recueil
- Articuler avec les nomenclatures SERAFIN-PH

Livrable final : kit méthodologique co-construit : cartographie du processus, grille d'autoévaluation, trame de projet personnalisé (outils supplémentaires, si option MHAVIE)

MODALITÉS

- Alternance de journées en présentiel et de travaux en intersession
- Pédagogie active et participative : exposés interactifs, études de cas, ateliers de co-construction
- Accompagnement sur mesure : les outils sont co-construits et adaptés

ÉVALUATION ET SUIVI

- Feuille de présence
- Évaluation continue des travaux intersessions à chaque séance
- Autoévaluation des participants en début, à mi-parcours et en fin d'accompagnement
- Point régulier avec la direction pour ajustement au fil des séances
- Certificat de réalisation

Accompagnements Catalogue 2027

Handicap

PUBLICS

- **Pour qui ?** Cet accompagnement s'adresse à toutes les structures non spécialisées accueillant des personnes en situation(s) de handicap **La participation de l'équipe encadrante et le portage par la gouvernance sont indispensables**
- **Prérequis :** Cet accompagnement nécessite que les participants disposent de repères préalables sur les règles du facile à lire et à comprendre (FALC). À défaut, un temps préalable de sensibilisation aux règles du FALC pourra être proposé avant le démarrage de l'accompagnement méthodologique
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap *(Détails des modalités d'accompagnement page 80)*

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** Modulable. Le volume de jours d'intervention et le calendrier sont définis lors de l'analyse de la demande et précisés dans la note de cadrage (déroulé indicatif : 8 à 12 mois)
- **Groupe :** groupe projet de 6 à 8 participants
- **Intervenante :** Pauline PAYRASTRE

TARIFS

- **De 1080 € à 1520 €/jour en intra**
(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS

Cet accompagnement peut être articulé avec :

- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

 INTRA

Créer ou traduire des documents en facile à lire et à comprendre (FALC)

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

À l'issue de cet accompagnement, les participants seront en capacité de :

- Analyser les documents existants afin d'identifier ce qui freine leur compréhension
- Prioriser les documents institutionnels à traduire en FALC
- Reformuler et structurer les contenus selon les principes du FALC
- Associer les personnes concernées à la relecture des documents
- Formaliser des repères internes pour poursuivre la production, la mise à jour et la validation de documents FALC dans la structure.

CONTENU

- Cadrage de la démarche avec la structure
- Analyse des documents existants
- Traduction des documents en FALC
- Relecture des documents avec les personnes concernées
- Construction de repères communs pour les futurs documents

MODALITÉS

- Animation de séances de travail avec un groupe projet

ÉVALUATION ET SUIVI

- Analyse de la demande et auto-diagnostic partagés en amont (positionnement initial)
- Points réguliers avec le groupe projet
- Productions formalisées à chaque étape
- Bilan final

PUBLICS

- **Pour qui ?** Établissements et services du secteur du handicap (enfants et adultes) engagés dans une démarche de transformation de leur offre :
- Instances de gouvernance : administrateurs, direction générale, comité de direction
 - Personnels d'encadrement et chefs de service
 - Équipes socio-éducatives, paramédicales et médicales
 - Représentants des personnes accompagnées et des familles (CVS, groupes)

La participation de l'équipe encadrante et le portage par la gouvernance sont indispensables

- **Prérequis :** Être un établissement, un service ou un organisme gestionnaire du secteur social ou médico-social engageant une démarche de transformation de son offre. Le portage de la démarche par la gouvernance et l'implication de l'équipe encadrante sont indispensables. Aucun prérequis de formation spécifique n'est requis
- **Accessibilité :** Formation accessible aux personnes en situation(s) de handicap
(Détails des modalités d'accompagnement page 80)

ORGANISATION

- **Modalités :** Intra-structure
- **Durée :** modulable. Le volume de jours d'intervention et le calendrier sont définis lors de l'analyse de la demande et précisés dans la note de cadrage (déroulé indicatif : 8 à 12 mois)
- **Groupe :** 8 à 15 participants
- **Intervenante :** Lucile AGENOR et/ou Anne-Gaële SAINT-OLIVE

Transformation de l'offre médico-sociale : appui méthodologique à la conduite du changement

OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

À l'issue de cet accompagnement, les participants seront en capacité de :

- Situer sa démarche de transformation dans le cadre des politiques publiques du handicap actuelles
- Réaliser un auto-diagnostic partagé de son organisation et de son positionnement
- Mobiliser et engager l'ensemble des parties prenantes dans une dynamique de conduite du changement
- Recueillir et prioriser les attentes des personnes accompagnées, des familles et des partenaires
- Co-construire une vision commune et un futur souhaitable pour l'accompagnement et l'organisation
- Identifier les prestations à développer et renforcer les coopérations territoriales (nomenclatures SERAFIN-PH)
- Élaborer un plan d'action opérationnel à court, moyen et long terme dans toutes les dimensions impactées

CONTENU

Cet accompagnement repose sur trois piliers : l'approche par les droits, l'autodétermination des personnes, et la modularité, la subsidiarité et l'ancrage territorial de l'offre. La méthodologie s'inscrit dans une logique de conduite du changement (de la prise de conscience à la consolidation) et se décline en quatre étapes adaptées au rythme et à la réalité de la structure.

Étape 1 – VOLONTÉ : analyse de la demande

Comprendre l'histoire, la culture et le fonctionnement de la structure ; situer la démarche dans la stratégie territoriale de l'ARS ; identifier points forts et points faibles.
Production : note de cadrage et conventionnement.

Étape 2 – ENGAGEMENT : sens et enjeux de la transformation

Donner du sens à la démarche et engager toutes les parties prenantes (gouvernance, instances des personnes accompagnées, professionnels, partenaires). Analyse écosystémique des documents internes et du territoire.

Production : constitution d'un comité projet (COPROJ) et auto-diagnostic (outil ANAP).

Étape 3 – VISION : attentes et futur souhaitable

Recueillir les attentes des personnes accompagnées (y compris liste d'attente et personnes repérées par les partenaires) et co-construire une projection à long terme à l'aide d'outils d'intelligence collective et du diagnostic partagé (ANAP/CREAI).
Production : note de synthèse et diagnostic partagé.

Accompagnements Catalogue 2027

Handicap

TARIFS



► De 1080 € à 1520 €/jour en intra

(Détails des conditions tarifaires et modalités d'inscription page 79)

POUR SUIVRE VOTRE PARCOURS



- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées
- Accompagnement : accompagnement à la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) avec ARSENE
- Accompagnement : élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif

Étape 4 — OPÉRATIONNALITÉ : analyse opérationnelle et plan d'action

Mesurer les écarts entre l'existant et le futur souhaitable sur l'ensemble des dimensions (pratiques, parcours, coopérations, management, RH, immobilier, système d'information) et définir un plan d'action concret.

Production : plan d'action opérationnel.

MODALITÉS

- Animation de groupes de travail et d'instances (gouvernance, professionnels, partenaires)
- Outils et techniques d'intelligence collective et de conduite du changement
- Trames de questionnaire et grilles de recueil des attentes (supports CREAL)
- Analyse documentaire écosystémique (projet associatif et d'établissement, CPOM, évaluation HAS, schémas territoriaux)
- Apports méthodologiques mobilisant les outils de référence : guide ANAP, rapport IGAS, nomenclatures SERAFIN-PH
- Travail sur les postures et pratiques professionnelles
- Ces différentes modalités permettent d'évaluer le positionnement de la structure au démarrage et de mesurer l'avancée de la démarche tout au long de l'accompagnement

ÉVALUATION ET SUIVI

- Analyse de la demande et auto-diagnostic partagés en amont (positionnement initial)
- Productions formalisées à chaque étape : note de cadrage, COPROJ, diagnostic partagé, plan d'action
- Points d'étape réguliers avec le comité projet (COPROJ)
- Bilan de l'accompagnement
- Évaluation à partir des indicateurs d'impact d'une société inclusive

Le Parcours de Transformation de l'Offre Médico-Sociale

Cet accompagnement méthodologique de 8 à 12 mois vise à faire passer les structures d'une "logique de places" à une "logique de parcours". La démarche mobilise l'intelligence collective pour construire une offre modulaire ancrée dans son territoire.



Accompagnements sur mesure

Au-delà des accompagnements stratégiques et méthodologiques de ce catalogue, le CREAL BFC accompagne les structures sociales et médico-sociales dans la conduite de leurs projets et l'évolution de leurs pratiques.

À partir de l'analyse de votre demande, de vos publics et de vos enjeux, nous construisons avec vous une réponse dédiée : diagnostic, appui méthodologique, animation de démarche et accompagnement au changement :

- Un appui co-construit avec vos équipes, au plus près de vos réalités de terrain
- Des interventions réalisées dans vos murs ou à l'échelle de votre territoire
- Une articulation possible avec nos formations et nos travaux d'étude et de diagnostic
- Une attention constante à l'accessibilité et à la participation des personnes concernées
- La possibilité de mobiliser des intervenants pairs, pour croiser savoirs professionnels et savoirs expérientiels



Contactez-nous pour élaborer ensemble une réponse adaptée à vos enjeux





Partie 3

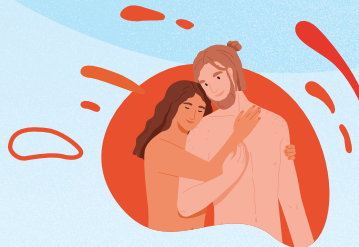
Les projets



Intimagir BFC	p. 70
Intervention par les pairs BFC	p. 71
Handigynéco BFC	p. 72
Access'VAE	p. 73
Coordination des Dispositifs d'appui à l'autodétermination et Facilitateurs de choix de vie	p. 74



Vie affective



Vie sexuelle



Lutte contre
les violences

Intimagir

Bourgogne
Franche-Comté



Soutien à la
parentalité

Un centre de ressources

avec et pour les personnes
en situation de handicap

Vous avez des questions sur ces thématiques ?

Que vous soyez une personne en situation de handicap, un proche ou un professionnel,
contactez Intimagir – Centre Ressources régional BFC



06 11 59 10 52

Appel – SMS – Whatsapp – Vocaux



intimagir@intimagir-bfc.fr



www.intimagir-bfc.fr

*Financé par l'ARS BFC Porté par le CREAI BFC, le CICS,
la Mutualité Française BFC et Promotion Santé BFC*

Dispositif d'intervention par les pairs

**Vous souhaitez devenir intervenant-e-pair
ou développer l'intervention par les pairs sur votre lieu de travail ?**

Formation Personnes en situation de handicap

Pair-aidance, consultance,
expertise d'usage...
► Devenir intervenant-e-pair

Formation gratuite

Formation Professionnels de tout secteur

Devenir référent-e de l'intervention
par les pairs, ambassadeur-riche
de l'intervention par les pairs

Formation gratuite

Suites proposées après les formations

Accompagnement et mise en réseau

Accompagnement à la mise en place
Pour tous les participants formés

Mise en réseau des acteurs formés
Formés ou non par le dispositif

Nous contacter

Téléphone
06 29 90 19 38

E-mail
intervention-pairs@creaibfc.org

Site internet
intervention-pairs-enpratique.fr

Handigynéco



HANDIGYNÉCO
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

Qu'est-ce que c'est ?

Offre en soins gynécologiques avec sages-femmes en MAS/EAM pour améliorer l'accès aux soins des femmes en situation de handicap.

Pour qui ?

- **Sages-femmes**
Formation gratuite + dédommagement jours formation
- **EAM et MAS**
Interventions et ateliers

Handigynéco propose

- 1 **Formation sages-femmes**
Accompagnement des personnes en situation de handicap
- 2 **Consultations en EAM/MAS**
Soins gynécologiques adaptés en établissement
- 3 **Ateliers usagers**
- 4 **Ateliers professionnels**

Intégralement financé par l'ARS BFC – aucun coût pour les établissements



Plus d'infos → www.creaibfc.org/formations-accompagnements-projets/handigyneco/

Access'VAE



Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif collectif d'accompagnement renforcé visant à promouvoir l'accès à un diplôme par la VAE pour les personnes en situation(s) de handicap travaillant en ESAT et entreprises adaptées.

Vous êtes travailleur en ESAT ou en entreprise adaptée et vous souhaitez passer une VAE ?

Les actions proposées

1 Diagnostic préalable 
2 x 2 heures sur site

2 Soutien méthodologique 
45 heures avec un prestataire

3 Formation-action 
Pour les référents des établissements et entreprises adaptées

4 Pair-aidance 
Soutien par des pairs ayant déjà validé une VAE



Pour en savoir plus → <https://www.creaibfc.org/vae/>

Facilitateurs de choix de vie



Facilitateurs de choix de vie

*Dispositif d'Appui
à l'Autodétermination*



Qu'est-ce que c'est ?

Un service d'écoute sans jugement pour toute personne en situation de handicap. Le facilitateur aide à exprimer ses besoins et à trouver des solutions concrètes.

Le facilitateur de choix de vie

Il écoute sans prendre parti, aide à dire ses besoins et ses envies, et soutient la recherche de solutions et de moyens. Il agit avec les acteurs du département.

Comment ?

Gratuit (financé par l'ARS) - Sans limite de temps - Adapté à chacun-e.
Thèmes : logement, emploi, santé, scolarité, loisirs, transports, vie sociale

Couverture : 8 dispositifs, tous départements BFC

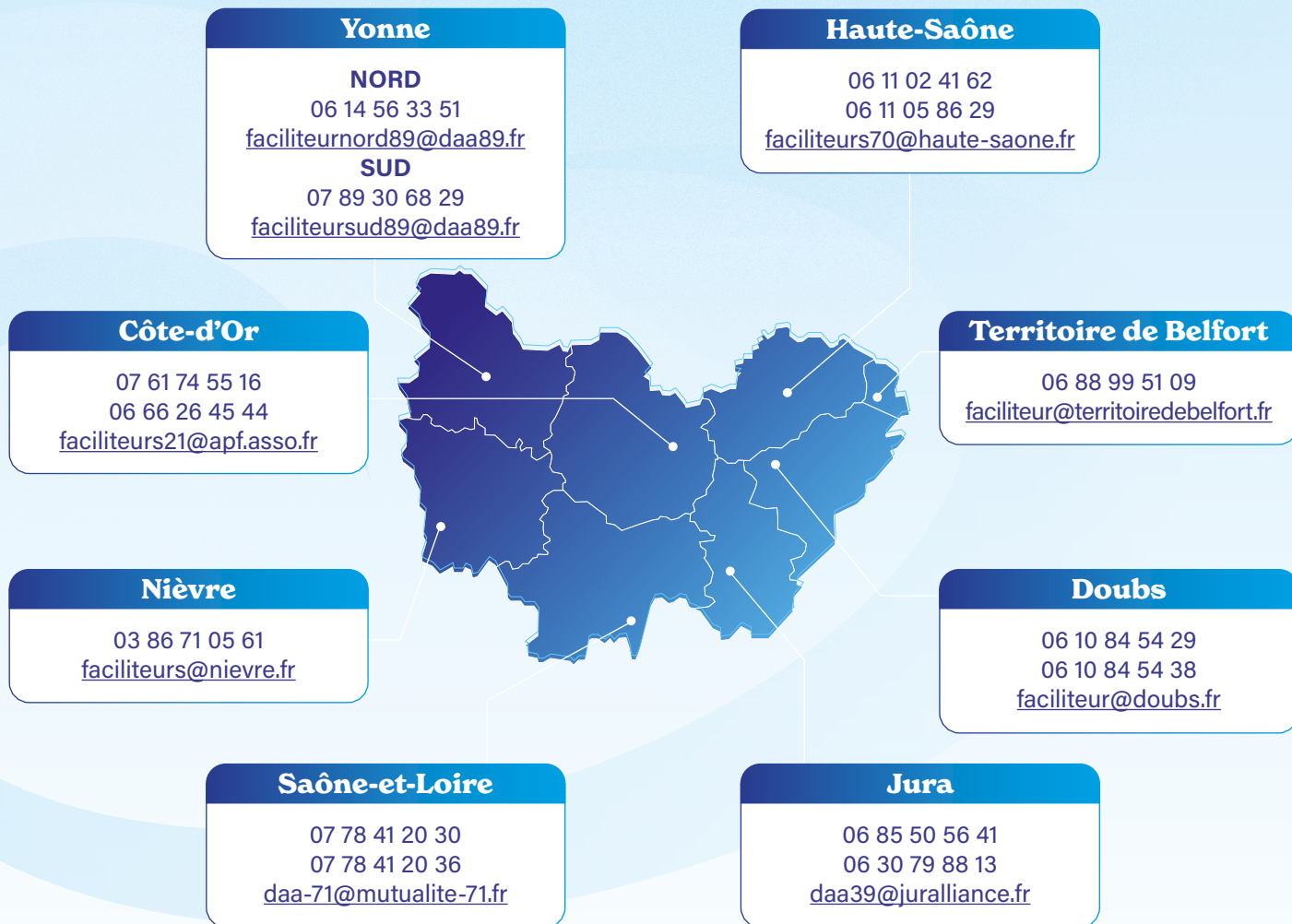


Coordination régionale : Karine Jobard-Garou

karine.jobard-garou@creaibfc.org - 06 23 40 28 59

Contactez le facilitateur de votre département (voir carte)

Cartographie des Facilitateurs de choix de vie en Bourgogne Franche-Comté





Partie 4

Informations pratiques



Être adhérent et contribuant au CREAM BFC	p. 78
Tarifs 2027	p. 79
Accessibilité des formations aux personnes en situation(s) de handicap	p. 80
Modalités et délais d'inscription	p. 81
Nos modalités pédagogiques	p. 83
Conditions générales de vente	p. 84
Locaux et accès	p. 86
Lexique	p. 87
Liste de nos prestations	p. 88

Être adhérent et contribuant au CREA I BFC

Adhérer et contribuer au CREA I est un acte politique et militant : c'est garantir la légitimité de nos interventions, l'existence d'une expertise indépendante et la vitalité de débats intersectoriels.

Créé il y a plus de 60 ans (arrêté du 22 janvier 1964 du ministère de la Santé), le CREA I est une association engagée au service de l'intérêt général, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Son champ d'action s'élargit au fil des années, tout un chacun pouvant être concerné à un moment donné de sa vie, par le handicap, la perte d'autonomie, des difficultés sociales et familiales, être victime de violences ou de discriminations...

Par nos actions (formations, accompagnements, études, animation régionale de groupes de travail, commissions...), auprès des professionnels et, de plus en plus, des personnes concernées et des acteurs de droit commun, nous œuvrons pour l'émergence d'une société réellement inclusive. Notre priorité : promouvoir et contribuer à défendre la meilleure qualité de vie et d'accompagnement pour les personnes en situation de vulnérabilité, favoriser leur autodétermination, leur émancipation et le respect de leurs droits.

Deux modalités de participation à l'association

- **L'adhésion**, ouverte :
 - **aux personnes morales** - tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines social, médico-social ou sanitaire de la région : 120 €/an ;
 - **aux personnes physiques** - toute personne souhaitant soutenir le CREA I peut contribuer librement, selon le montant de son choix.
- **La contribution volontaire**, ouverte à tous les établissements, services ou dispositifs sociaux et médico-sociaux de Bourgogne-Franche-Comté ainsi qu'aux

sièges des organismes gestionnaires. Elle est versée pour une année civile, sur la base de 0,15 % des groupes 1, 2 et 3 du compte administratif de l'année N-1, avant reprise des résultats (hors activité commerciale des ESAT).

Pourquoi contribuer ?

La contribution participe à l'indépendance du CREA I.

Vous formez vos équipes à tarif préférentiel

- Tarifs réduits sur toutes nos formations, en intra comme en inter, ainsi que sur nos journées d'étude et événements.
- Une intervention gratuite d'une demi-journée auprès de vos CA, équipes, personnes accompagnées ou aidants, sur le thème de votre choix.

Vous restez en prise avec l'actualité du secteur

- Accès gratuit et illimité à nos 12 commissions régionales, avec envoi des comptes rendus.
- Participation gratuite à la journée annuelle des contributeurs, en présence d'intervenants nationaux (ministères, HAS...).
- Envoi de notre magazine « ET BIM ! » et de nos publications.

Vous bénéficiez d'un appui au quotidien

- Conseils ponctuels : juridiques, bibliographiques, techniques...
- Accès gratuit et illimité au service régional de dépôt d'offres d'emploi et diffusion ciblée de vos informations via notre annuaire régional.
- Prêt gracieux de notre salle de réunion à Dijon.

Vous pesez sur les orientations

- Invitation à l'Assemblée générale du CREA I BFC, avec voix consultative sur les débats d'orientation et de programmation

Tarifs 2027

Pour tout renseignement sur une formation ou un accompagnement stratégique ou méthodologique :

03 80 28 84 40 • creai@creaibfc.org

Structure contributive

EN INTRA (1 structure)
1080 €/jour

EN INTER (plusieurs structures)
à partir de
200 €/jour/participant

Structure non contributive

EN INTRA (1 structure)
1520 €/jour

EN INTER (plusieurs structures)
jusqu'à
350 €/jour/participant

Bon à savoir

- À partir de la 3^e demande de prestation (formation ou accompagnement) au cours d'une même année, une remise de 10 % est appliquée
- Certaines formations ou accompagnements ont des tarifs particuliers (co-animation avec un intervenant pair, START, AIDES, MDH-PPH, analyse de la pratique, codéveloppement, etc.).
- Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du formateur sont en sus.
- Le CREAI n'est pas assujéti à la TVA.
- Les formations du CREAI ne sont pas éligibles à un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF).
- Les tarifs sont fixés selon l'état de contribution de la structure au fonctionnement du CREAI.



Accessibilité des formations aux personnes en situation(s) de handicap

Le CREAI est un organisme spécialisé sur les questions d'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap. Il est particulièrement vigilant à ce que ses formations soient accessibles, quels que soient les besoins spécifiques des personnes.

Pour cela, le CREAI :

- construit des contenus adaptés selon les situations de handicap : communication simplifiée prenant appui sur le facile à lire et à comprendre (FALC), grossissement des écrits, lecture à voix haute des supports, vidéos sous-titrées, etc.;
- utilise des méthodes ludo-pédagogiques adaptées au niveau de compréhension ;
- dispose d'un réseau de partenaires spécialistes mobilisables en cas de besoin (traducteur LSF, prêt de matériel adapté, etc.) ;
- choisit des lieux de formation accessibles aux personnes à mobilité réduite et s'assure de la faisabilité du déplacement par les stagiaires.

Signaler un besoin

Afin d'assurer le meilleur accompagnement, les besoins sont à renseigner en amont :

- **Formations inter** : dans la rubrique « besoins spécifiques » du formulaire d'inscription en ligne.
- **Formations intra** : lors des échanges avec le formateur, au moment de l'organisation de la formation.



Pour toute demande :

03 80 28 84 40 • creai@creaibfc.org

ou contacter directement notre Référent handicap :

06 14 49 93 40 • julien.barbosa@creaibfc.org

Modalités et délais d'inscription

Pour tout renseignement sur une formation ou un accompagnement stratégique ou méthodologique :

03 80 28 84 40 • creai@creaibfc.org

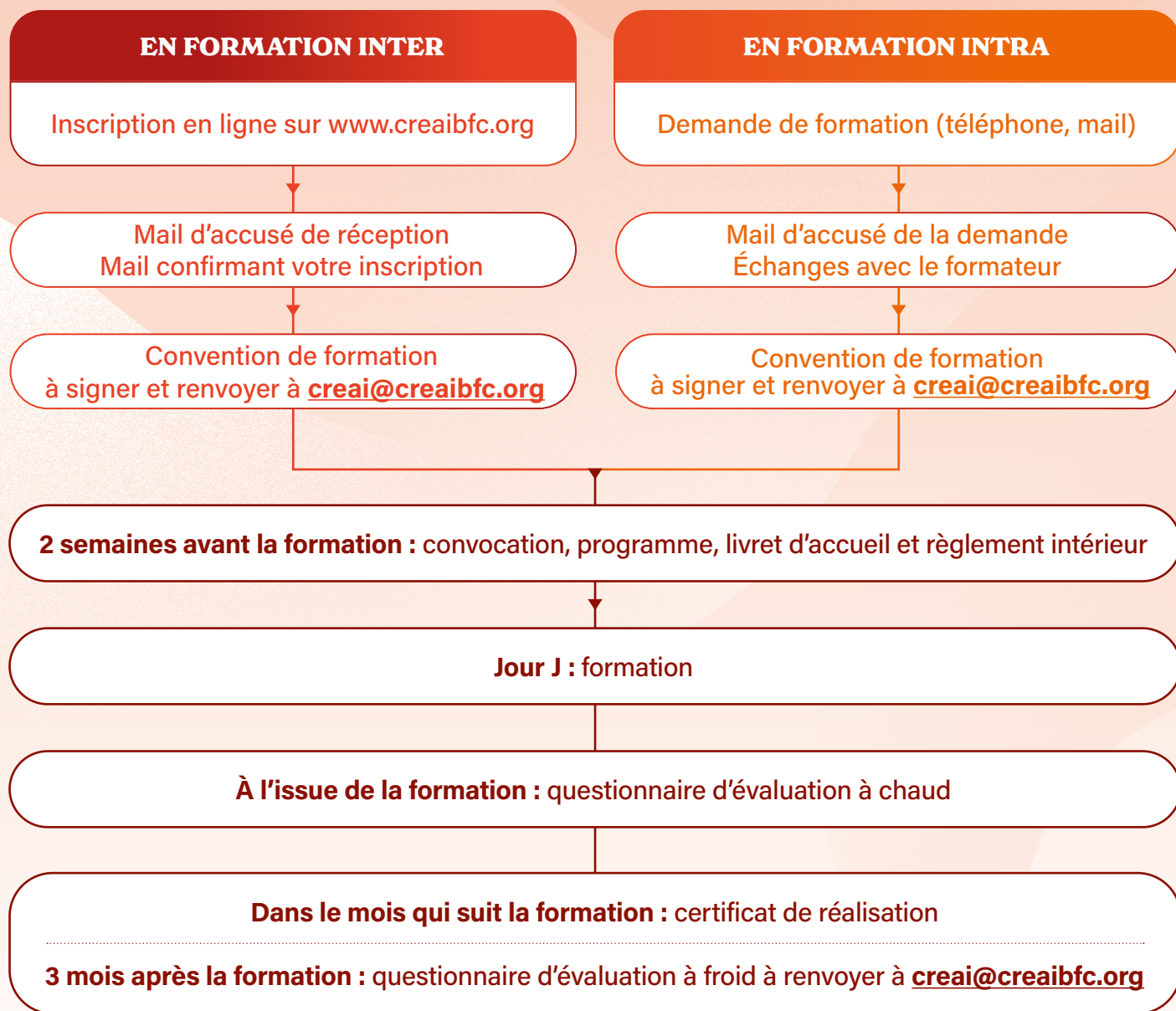
Pour les formations et appuis méthodologiques au sein de votre structure (en intra), suite à votre demande, un conseiller technique vous rappellera sous 15 jours, puis une convention vous sera adressée accompagnée du tableau des participants à compléter. Elle intégrera les éléments suivants :

- Contexte général
- Contexte spécifique
- Attentes du commanditaire et des stagiaires
- Objectifs pédagogiques de la formation
- Contenu de la formation
- Modalités pédagogiques
- Public concerné et prérequis
- Intervenant(s)
- Référent(s) interne(s) de la formation
- Date(s) et horaires de la formation définis conjointement
- Lieu, repas et conditions matérielles de la formation
- Émargement, évaluation et bilan de la formation
- Confidentialité
- Coût

Dès lors que vous nous retournez la convention signée et le tableau des participants complété, la formation est validée. Nous vous adresserons ensuite les convocations et le programme à remettre aux stagiaires, au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Pour les formations inter-structures, les inscriptions se font en ligne : www.creaibfc.org au plus tard 2 semaines avant la date de la formation.

Vous recevrez une convention, une convocation et le programme de la formation au plus tard 2 semaines avant le début de la formation. Pour chacune de nos formations, un certificat de réalisation vous sera adressé, en même temps que la facture, dans le mois qui suit la formation, avec le questionnaire d'évaluation de la satisfaction du commanditaire.



Nos modalités pédagogiques



Le CREA BFC dispose de la certification qualité QUALIOPI au titre de la catégorie « actions de formations ». Chaque année nous formons près de 2000 personnes en Bourgogne-Franche-Comté, avec un taux de satisfaction global de 94 %. 78 % des stagiaires répondent au questionnaire de satisfaction à chaud.

Nos formations reposent sur une alternance de modalités d'animation tenant compte à la fois des objectifs pédagogiques à atteindre, du public bénéficiaire et des connaissances préexistantes des stagiaires :

- Méthodes ludo-pédagogiques (jeux de société, serious game, energizers, quiz, etc.)
- Travaux en sous-groupes à partir de situations des participants
- Exercices pratiques, études de cas, mises en situation et analyse
- Travaux sur des méthodologies, sur des outils
- Analyse de documents
- Projection de diaporamas, vidéos, articles
- Etc.

Cette diversité des méthodes pédagogiques permet aux stagiaires d'être acteurs de leur formation et de faciliter leur appropriation du contenu.

Cette approche leur permet également de prendre le temps de la réflexion, de faire le lien entre les notions abordées et leur expérience et de les transposer dans leur pratique au quotidien.

La dimension ludique de nos méthodes pédagogiques, les exercices d'ancrage des connaissances et de remobilisation, permettent de renforcer l'engagement, la

motivation et les interactions entre les participants et rendent les apprentissages collaboratifs.

Sur la base des objectifs définis pour chaque formation, les formateurs évaluent les acquis des stagiaires à l'entrée en formation et l'atteinte des objectifs en cours et en fin de formation, à l'aide de tests de positionnement, quiz, exercices, mises en situation, etc.

Nous veillons à adapter nos formations aux stagiaires en situation(s) de handicap ou ayant des besoins spécifiques : rythme, durée, accessibilité des supports pédagogiques, etc.

Un questionnaire de satisfaction de la formation et d'auto-positionnement sur l'atteinte des objectifs est rempli en fin de formation par chaque stagiaire et par le commanditaire, puis 3 mois après la fin de la session pour les stagiaires. Nous faisons évoluer nos contenus et méthodes pédagogiques en fonction de ces retours, dans le cadre d'une démarche continue d'amélioration de la qualité. Nos interventions sont en général appréciées de par leur qualité et les abandons sont rares.

Notre philosophie est basée sur le fait que la réussite d'une formation dépend à la fois :

- d'une préparation concertée avec le demandeur,
- des connaissances du formateur, de sa pédagogie prenant appui sur des techniques variées et de son écoute des stagiaires,
- de la participation active de ces derniers.

Conditions générales de vente

Le CREAL Bourgogne-Franche-Comté est le centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. À ce titre, il propose et dispense des formations aux professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social dans le cadre de leur formation continue, en intra ou en inter-établissements et services mais aussi aux acteurs de droit commun.

Le CREAL Bourgogne-Franche-Comté réalise également des études pour les organismes gestionnaires du secteur, les administrations publiques (ARS, DREETS, Conseils départementaux...). Il propose aussi des journées d'études et différents groupes de travail.

Le siège social du CREAL Bourgogne-Franche-Comté est situé 1A rue des Ruchottes, à Ahuy (21121).

1. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS INTER ET INTRA-ÉTABLISSEMENTS

La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve aux présentes conditions générales de vente par le commanditaire.

1.1 Le contrat de formation

1.1.1 Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par le CREAL Bourgogne-Franche-Comté. Toute autre disposition est donc exclue.

1.1.2 Dans tous les cas, le contrat est formé par la réception par le CREAL Bourgogne-Franche-Comté de la convention de formation signée.

1.2 Absence, annulation, remplacements de stagiaires

1.2.1 Sauf disposition contraire prévue dans la convention, tout stage commencé est dû en totalité y compris si des parties du stage n'ont pas été suivies par un ou plusieurs stagiaires..

1.2.2 Sauf dispositions contraires de la convention de formation, les remplacements de stagiaires sont admis en amont de la formation, sans frais, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant, et sous réserve que le remplaçant remplisse les conditions à l'acceptation de la formation.

1.3 Tarifs et modes de facturation

1.3.1 Les tarifs du CREAL Bourgogne-Franche-Comté sont indiqués en euros. Le CREAL n'est pas assujéti à la TVA.

1.3.2 Les tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique, sous quelque forme que ce soit, y compris la mise à disposition de fichiers électroniques. Les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement sont en sus. Les tarifs sont fixés en fonction de l'état de contribution de la structure au fonctionnement du CREAL Bourgogne-Franche-Comté.

1.3.3 Le règlement est à effectuer par virement ou par chèque.

1.4 Obligations du stagiaire ou du co-contractant

1.4.1 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage auquel il est inscrit à titre individuel ou dans le cadre d'une formation organisée par son employeur. Il signe lors de chaque demi-journée la feuille de présence mise à disposition. Les absences non autorisées, ou non reconnues valables, le non-respect du contrat par le stagiaire, peuvent entraîner, d'une part son renvoi du stage, d'autre part la suppression ou la suspension de la prise en charge. Le défaut d'assiduité ou de régularité peut également être sanctionné par un refus de délivrance d'un certificat de réalisation de stage.

1.4.2 L'employeur -ou selon le cas-le stagiaire, s'oblige à souscrire et à maintenir pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages, corporels, matériels, immatériels, directs et indirect susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du CREAL Bourgogne-Franche-Comté. Cette assurance doit contenir une clause de renonciation au recours dégageant le CREAL Bourgogne-Franche-Comté de toute responsabilité liée à des agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou un de ses préposés.

1.5 Propriété intellectuelle

1.5.1 Le CREAL Bourgogne-Franche-Comté met à disposition des stagiaires les moyens matériels strictement nécessaires au stage (supports papiers, audiovisuels, numériques, etc.). Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le stagiaire et son employeur s'interdisent de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son entreprise non participant à la formation, ou encore à des tiers, les dits supports ou ressources pédagogiques, sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du CREAL Bourgogne-Franche-Comté.

1.6 Évaluation

1.6.1 Toute formation s'achève par une évaluation, par les stagiaires de la qualité de la formation délivrée par le CREAL Bourgogne-Franche-Comté. L'atteinte des objectifs de la formation est évaluée au fil de la formation par des exercices, des quiz, des mises en situation, etc.

1.7 Litiges

1.7.1 Si un différend ou une contestation n'a pu être réglé à l'amiable le Tribunal de commerce de Dijon est seul compétent.

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX FORMATIONS INTRA ÉTABLISSEMENTS

2.1 Contrat

2.1.1 Le CREAL Bourgogne-Franche-Comté établit une convention de formation. Le commanditaire s'engage à la retourner signée, portant son cachet et accompagnée de la liste des participants. La formation ne peut en aucun cas débiter avant la signature de la convention. En cas de démarrage de la formation du fait du client avant agrément par l'OPCO dont il relève, la facturation par le CREAL Bourgogne-Franche-Comté des journées réalisées avant agrément ne peut être contestée par le client.

2.1.2 Le client peut demander au CREAL Bourgogne-Franche-Comté une adaptation spécifique de la formation à ses besoins. La prestation d'ingénierie fournie par le CREAL Bourgogne-Franche-Comté dans ces conditions est facturée au prorata temporis au-delà d'une demi-journée forfaitaire comprise dans le coût de la formation. Cette prestation d'ingénierie ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle sans l'accord exprès de l'OPCO Santé dont relève le client.

2.2 Annulation et report

2.2.1 Sauf dispositions particulières prévues à la convention, le CREAL Bourgogne-Franche-Comté se réserve le droit de proposer un report d'un stage de formation, de modifier le contenu de son programme, ou le choix de ses formateurs si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Ces modifications, dont le CREAL Bourgogne-Franche-Comté informe le client au moins 15 jours avant le début du stage n'entraînent en aucun cas de modification substantielle du contrat, ni de compensation financière.

2.2.2 Les annulations totales de la formation du fait du client doivent être formulées par écrit et donneront lieu à la résiliation du contrat sans frais pour le client si elles sont reçues au plus tard 45 jours avant le début du stage de formation. Passé ce délai, le CREAL Bourgogne-Franche-Comté sera dans l'obligation de facturer 50 % du montant total de la session ou du stage, à titre d'indemnité forfaitaire. Cette somme ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

2.3 Conditions financières

2.3.1 Le règlement est à effectuer par virement ou par chèque, 50 % à la signature de la convention et le solde à la fin de la formation.

2.4 Obligation du stagiaire et de son employeur signataire de la convention

2.4.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur. Si la formation est organisée par l'employeur à l'extérieur ou dans les locaux du CREAL Bourgogne-Franche-Comté, le salarié doit, en outre, respecter le règlement intérieur du CREAL Bourgogne-Franche-Comté. La transmission du contrat de formation dûment paraphé et signé implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur du CREAL Bourgogne-Franche-Comté.

3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX FORMATIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS

3.1 Remplacements, annulations et reports

3.1.1 Le CREAL se réserve le droit d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y oblige, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous serez alors informés 15 jours calendaires avant le 1^{er} jour de la formation et remboursés.

Si un stagiaire ne s'est pas présenté à la formation, sans en informer le CREAL a minima 15 jours avant le début de la formation, le montant total de la formation est dû au CREAL BFC.

Dans le cas où un stagiaire préviendrait le CREAL de son absence pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif, moins de 15 jours avant le début de la formation, il n'y aura pas de facturation de la part du CREAL.

3.2 Tarifs et paiements

3.2.1 Le règlement de la formation doit accompagner l'inscription. Dans le cas contraire, le CREAL Bourgogne-Franche-Comté se réserve le droit de refuser l'inscription à la formation.

3.3 Obligation du stagiaire ou de son employeur

3.3.1 Idem 2.4.1

4. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations (hors celles accessibles au public) dont le CREAL Bourgogne-Franche-Comté ou le commanditaire aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

5. COMMUNICATION

Le commanditaire autorise expressément le CREAL Bourgogne-Franche-Comté à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une formation et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents de communication, notamment sur son site internet, dans des entretiens avec des tiers, documents internes de gestion prévisionnelle, dans le rapport d'activité annuel, ainsi qu'en cas de disposition légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

INTER ou INTRA ? Une distinction liée au FINESS

Une formation INTRA est organisée pour une seule structure (un même numéro FINESS); les participants relèvent tous de cette structure.

Une formation INTER réunit des professionnels issus de plusieurs structures (plusieurs numéros FINESS), sur inscription individuelle.

C'est ce périmètre — un seul FINESS ou plusieurs — qui détermine le régime applicable

Locaux et accès

Nos locaux sont situés au

1A rue des Ruchottes, 21121 AHUY,
à proximité de Dijon et de la rocade nord.

Comment venir ?



En voiture : depuis la rocade Lino en direction de Fontaine-lès-Dijon, sortir au niveau d'Intermarché, prendre la rue du Pré-Potet et continuer 265 m ; le CREA I est sur votre droite (après Grand Frais).



En tram : depuis la gare ou les places Darcy/ République, prendre le Tram T2 direction Valmy, descendre à la station Europe – Simone Veil, puis rejoindre à pied la rue des Ruchottes (environ 30 min : 13 de tram + 17 à pied).



En tram + bus : Tram T2 jusqu'à la station Nation, puis Bus B17 direction Ahuy, arrêt Presles ; vous êtes alors à 400 m du CREA I (environ 37 min).



La salle de formation

Au sein de nos locaux, une salle de réunion et de formation peut accueillir environ 20 stagiaires. Elle est connectée au WIFI et équipée d'un vidéoprojecteur, d'un paperboard, d'un écran numérique interactif et d'un dispositif de visioconférence, permettant d'alterner présentiel et distanciel. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite, tout comme un sanitaire situé au rez-de-chaussée.



Nous nous assurons que tous les lieux dans lesquels nous intervenons sont accessibles

Lexique

ASE	Aide Sociale à l'Enfance
APP	Analyse de la Pratique Professionnelle
ARS	Agence Régionale de Santé
CAA	Communication Alternative et Améliorée
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CD	Conseil Départemental
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSP	Code de la Santé Publique
CVS	Conseil de la Vie Sociale
EA	Entreprise Adaptée
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESAT	Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
ESSMS	Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
FALC	Facile À Lire et à Comprendre
FINESS	Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico-Éducatif
IP	Information Préoccupante
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MDH-PPH	Modèle de Développement Humain – Processus de Production du Handicap
MECS	Maisons d'Enfants à Caractère Social
MHAVIE	Mesure des Habitudes de Vie
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
OETH	Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
PAA	Projet d'Accès à l'Autonomie
PACQ/DACQ	Plan d'Amélioration Continue de la Qualité/Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité
PPE	Projet Pour l'Enfant
RBPP	Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RIPPH	Réseau International sur le Processus de Production du Handicap
RSFP	Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SERAFIN-PH	Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
TDO	Transformation De l'Offre
TND	Troubles Neuro-Développementaux
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VIAS	Vie Intime, Affective et Sexuelle

Liste de nos prestations

Partie 1 • Catalogue des formations p. 9

● Axe 1 • Favoriser l'accès aux droits p. 10

Toutes structures

- Appliquer au quotidien les droits des personnes accompagnées p. 11
- Mieux connaître mes droits (INTERVENANT PAIR) (À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES) p. 12
- Comprendre la protection juridique des majeurs p. 13
- Tutelle, curatelle... comment ça marche ? (À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES) p. 14
- Partager des informations à caractère secret p. 15
- La Communication Alternative et Améliorée (CAA) : enjeux et mise en pratique p. 16
- Rendre les écrits accessibles : le facile à lire et à comprendre (FALC) p. 17
- Accompagner la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) des personnes vulnérables (INTERVENANT PAIR) p. 18
- La vie intime, affective et sexuelle (VIAS) (À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES) p. 19
- Être référent vie intime, affective et sexuelle (VIAS) (NOUVEAUTÉ 2027) p. 20

Handicap

- Être référent Access'VAE p. 21

● Axe 2 • Lutter contre les violences et les maltraitements p. 22

Toutes structures

- Promouvoir la bientraitance p. 23
- Être référent bientraitance : posture, rôle et plan d'action p. 24
- Voir, comprendre et agir face à la maltraitance p. 25
- Prévenir et faire face aux violences p. 26
- Face aux transgressions : interdire, sanctionner et accompagner p. 27

Handicap

- Internet et réseaux sociaux : mieux les utiliser et se protéger (À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES) p. 28

● Axe 3 • Soutenir la participation et l'autodétermination p. 29

Toutes structures

- Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées (INTERVENANT PAIR) (FORMATION MIXTE (personnes accompagnées + professionnels)) p. 30
- Le rôle d' élu au Conseil de la Vie Sociale (CVS) (FORMATION MIXTE (personnes accompagnées + professionnels)) p. 31

Handicap

- La pair-aidance dans ma structure (INTERVENANT PAIR) (FORMATION MIXTE (personnes accompagnées + professionnels)) p. 32
- L'instance mixte en ESAT : c'est quoi ? (FORMATION MIXTE (personnes accompagnées + professionnels)) p. 33
- Être délégué en ESAT (À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES) p. 34

Protection de l'enfance

- Mettre en place une démarche d'accès à l'autonomie pour les jeunes sortant de l'ASE p. 35

● Axe 4 • Accompagner les pratiques professionnelles p. 36

Toutes structures

- Des repères pour les écrits professionnels p. 37
- Éthique et responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social p. 38
- L'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques **INTERVENANT PAIR** p. 39

Handicap

- Sensibilisation à la notion et à l'approche du handicap **INTERVENANT PAIR** p. 40
- Les fondamentaux de l'accompagnement professionnel en ESAT **NOUVEAUTÉ 2027** p. 41
- Prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées en ESSMS p. 42

Protection de l'enfance

- AIDES : l'Action Intersectorielle pour le Développement des Enfants et leur Sécurité p. 43

● Axe 5 • Appuyer les politiques publiques inclusives p. 44

Toutes structures

- Démarche qualité et évaluation des ESSMS : enjeux et méthodes p. 45

Handicap

- Conduire le changement :
décliner la transformation de l'offre (TDO) au sein de son ESSMS **NOUVEAUTÉ 2027** p. 46
- Démarche inclusive : pourquoi ? comment ? jusqu'où ? **À DESTINATION DES CADRES ET DIRECTIONS** p. 47
- L'accompagnement des personnes en situation(s) de handicap évolue :
pourquoi et qu'est-ce que cela change pour vous ? **À DESTINATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES** p. 48
- Initiation au modèle écosystémique du handicap MDH-PPH : une approche fondée sur les droits des personnes p. 49
- START – Un dispositif de formations croisées dans le champ des troubles du neurodéveloppement (TND) p. 50

Protection de l'enfance

- Le cadre général de la protection de l'enfance p. 51
- Mettre en œuvre le Projet pour l'Enfant (PPE) **NOUVEAUTÉ 2027** p. 52
- Le référentiel national pour l'évaluation de la situation des enfants en danger (HAS) p. 53

Calendrier des formations inter-structures p. 54

Formations sur mesure p. 55

Partie 2 • Catalogue des accompagnements stratégiques & méthodologiques p. 57

Toutes structures

- Ateliers de codéveloppement p. 58
- Analyse de la Pratique Professionnelle p. 59
- Accompagnement à la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) avec ARSENE p. 60
- Élaborer ou actualiser son projet d'établissement, de service, de pôle ou de dispositif p. 61
- Le projet personnalisé : de l'évaluation à la co-construction p. 62

Handicap

- Créer ou traduire des documents en facile à lire et à comprendre (FALC) p. 63
- Transformation de l'offre médico-sociale : appui méthodologique à la conduite du changement p. 64

Accompagnements sur mesure p. 67

Notes



A series of horizontal dotted lines for taking notes.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations,
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

**1A rue des Ruchottes
21 121 AHUY**

 **03 80 28 84 40**

 **creai@creaibfc.org**

www.creaibfc.org

N° DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :
26 21 000 1521

N° SIRET : 778 214 148 00190 – Code APE : 8899B



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Suivez-nous sur les réseaux